



VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
☎ 01.48.92.44.44

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 28 juin 2017

Le vingt-huit juin deux mille dix-sept à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 20 juin 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire.

Étaient présents :

Mmes et MM. GUILLAUME Didier, DIGUET Patrice, BRAHIMI Nadia, DESPRÈS Catherine, ID ELOUALI Ali, AOUMMIS Hassan, MASSÉ Elodie, LUC Nadine, JUHEL Françoise, ROCHE Gabriel, BENKAHLA Malika, TISLER Frédéric, HERVY Patrick, BOIVIN Bernard, GUINNERY Annick, ATHÉA Bernard, CATOIRE Marion, NEUVILLE Christophe, MORO Christiane, GRASSET-PRIAN Chantal, RIFFAUD Isabelle, ZIEGELMEYER Laurent, BELLIER Carole, GILLERY Ludovic, BRIENNON Jean Marc, PANETTA Tonino, COELHO Vasco, BERCIER Corinne, FRANCISOT Amandine, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, SALIM Malika, PERYAGH Yves, BARON Monique.

Étaient représentés :

Mme ARNAULT Anne-Marie	mandat à M. DIGUET Patrice
M. ENNAOURA Hafid	mandat à Mme BENKHALA Malika
Mme CATOIRE Marion	mandat à Mme GUINNERY Annick
M. DUPUY Gilles	mandat à M. ZIEGELMEYER
Mme BLOUIN VALENTIN Anne	mandat à M. GILLERY
Mme LEROY Sylvie	mandat à M. BOIVIN
M. MELY Laurent	mandat à M. HERVY Patrick
Mme LEONCE Vanessa	mandat à M. AOUMMIS Hassan
Mme ALIROL Béatrice	mandat à M. BRIENNON Jean Marc
M. THIAM Moustapha	mandat à M. DRUART Frédéric

Secrétaire de séance : Mme FRANCISOT Amandine.

Sommaire

→ Désignation du secrétaire de séance	5
→ Appel.....	5
→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mai 2017.....	7
FINANCES.....	7
→ 1. Approbation du compte administratif 2016 - Budget principal	26
→ 2. Approbation du compte administratif 2016 – budget annexe des parkings	27
→ 7. Affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France perçus par la commune en 2016	28
→ 3. Approbation du compte de gestion 2016 – Budget principal	29
→ 4. Approbation du compte de gestion 2016 – Budget annexe des parkings.....	29
→ 5. Affectation du résultat de fonctionnement 2016 - Budget principal.....	29
→ 6. Affectation du résultat de fonctionnement 2016 - Budget annexe des parkings	29
ENFANCE – ENSEIGNEMENT.....	29
→ 8. Révision des modalités de répartition intercommunale des frais de scolarité.....	30
RESSOURCES HUMAINES	31
→ 9. Modification du tableau des effectifs.....	31
→ 10. Approbation du protocole d'accord relatif aux prestations du service Handicap du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région d'Ile de France dans le cadre de la convention 2016 - 2019 avec le FIPHFP	32
→ 11. Approbation de la convention à passer avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région d'Ile de France, relative à des interventions d'animation de dispositifs psychosociaux	32
DEVELOPPEMENT LOCAL - CITOYENNETE.....	32
→ 12. Répartition de la subvention municipale aux associations locales et groupements locaux année 2017	32
→ 13. Répartition de la subvention municipale aux associations locales pour réservation d'un transport collectif (2ème affectation).....	36
→ 14. Actions 2017 financées dans le cadre du Contrat de Ville Seine Amont : approbation des demandes de subventions	37
→ 15. Mise en place de « boîtes à lire » : approbation de la convention cadre d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public	37
TRAVAUX – URBANISME – CADRE DE VIE.....	37
→ 16. Dénomination de la nouvelle place au cœur de l'aménagement des anciens terrains de la Fonderie Fine.....	38
→ 17. Revalorisation de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) à compter du 01 Janvier 2018.....	38

→ 18. Approbation de la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Choisy le Roi et Voies navigables de France, pour l'installation d'un convisport sur la ZAC du Port	40
→ 19. Approbation de la convention de financement entre la Ville de Choisy-le-Roi et l'EPA ORSA relative à la réalisation d'aménagements temporaires par l'EPA ORSA sur le quartier du Lugo	46
→ 20. Constatation de désaffectation et décision de déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle H157 (29 m ²)	46
→ 21. Échange de parcelles avec le syndicat des copropriétaires, Place Gabriel 12/14 avenue Jean Jaurès moyennant le paiement d'une soulte 30 160 Euros.....	47
→ 22. Signature de l'acte notarié contenant modificatif à l'état descriptif de division de la copropriété sise Place Gabriel - 12/14 avenue Jean Jaurès et à son règlement de copropriété, dans le cadre de l'aménagement de la Dalle Orix	47
→ 23. Approbation de l'avenant à la convention de travaux avec la copropriété « Résidence Place Gabriel » sise 12/14 avenue Jean Jaurès pour l'aménagement de la dalle Orix	47
→ 24. Approbation et signature du Permis de construire modificatif en vue de l'aménagement de la dalle ORIX.....	47
→ 25. Acquisition du lot 877 sis 12 avenue Jean Jaurès, copropriété Place Gabriel, à MM. Bessigneul avec pour paiement la remise en dation du lot 1525 réalisé par la ville dans le cadre de l'aménagement de la Dalle Orix	48
→ 26. Approbation de la convention de mise à disposition des voiries et réseaux divers de la ZAC Briand-Pelloutier entre Valophis Habitat et la Ville de Choisy-le-Roi.....	48
→ 27. Approbation de la convention de superposition de la parcelle V28 situé sur la ZAC Briand Pelloutier entre Eau de Paris et la Ville de Choisy-le-Roi	48
HABITAT	48
→ 28. Garantie d'emprunt accordée au bailleur social VILOGIA pour la réhabilitation de 9 logements plus-PLAI, situés 27, avenue Victor Hugo	48
→ 29. Approbation de la convention avec Tremplin 94 pour l'année 2017 - dispositif « Un toit pour elle » pour favoriser l'accès au logement des femmes victimes de violences conjugales	49
CULTURE	49
→ 30. La Tannerie : Approbation du cursus d'apprentissage global C.H.A.M. et tarification applicable à compter du 01 Août 2017	49
VIE INTERNATIONALE	49
→ 31. Approbation d'une convention de partenariat Choisy-le-Roi, Ivry-Sur-Seine et Keratsini-Drapetsona (Grèce), pour des échanges d'amitié et de solidarités.....	49
<i>[dossier n° 32 supprimé de l'ordre du jour].....</i>	51
ADMINISTRATION GENERALE.....	51
→ 33. Approbation de la convention à passer avec la RIVED (Régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis) relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire à la restauration scolaire	51
→ 34. Approbation de la convention à passer avec ALTERALIA : actions conduites en 2015/2016 pour les familles roms.....	51

→ 35. Approbation de la convention de mise à disposition de services et partenariat de travail entre la commune et le GIP Cité des Métiers du Val-de-Marne.....	53
→ 36. Approbation des conventions et des annexes de mise à disposition des salles municipales à destination des associations.....	54
→ 37. Approbation de la convention de prêt de matériel municipal aux associations, collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, établissements scolaires et mise en place de cautions pour les associations.....	54
→ 38. Compte rendu des Décisions L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales	55

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Didier GUILLAUME, Maire de Choisy-le-Roi.

M. le Maire : Mes chers collègues, vous avez été convoqués dans les formes légales en vue de cette nouvelle séance du Conseil municipal.

→ Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, nous avons à désigner un secrétaire de séance. Je propose que Madame Amandine FRANCISOT assume cette lourde responsabilité si elle en est d'accord.

(Mme FRANCISOT Amandine est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.)

M. le Maire : La parole est à Monsieur le Directeur général des services pour procéder à l'appel nominal.

→ Appel

(M. Christophe Richard procède à l'appel.)

M. le Maire : Je vous remercie.

Vous savez que la ville de Choisy-le-Roi est toujours dans une démarche d'accompagnement solidaire et d'aide au développement. Nous avons de ce point de vue un certain nombre de coopérations, aussi permettez-moi de saluer parmi nous ce soir, pour un court moment en ce début de Conseil Municipal, la présence de nos amis de Tringa Marena en la personne de son Maire, récemment élu, il y a six mois, M. Mamadi Tounkara qui est accompagné de sa troisième Adjointe, Mounina Soukouna et du Secrétaire général de Tringa Marena, Drahamane Diara.

S'ils sont présents parmi nous, vous vous doutez bien que c'est parce que notre coopération décentralisée avance. Nous avons ici, en Conseil Municipal, voté d'ailleurs une délibération dans ce sens en 2015 et la démarche de construction de notre halle maraîchère sur la commune de Tringa Marena, qui a 17 000 âmes et représente cinq villages, va prendre un essor nouveau puisque nous essaierons de faire en sorte de pouvoir, début décembre, en poser la première pierre dans le village. Elle aura une importance non négligeable, à la fois pour permettre une autosuffisance alimentaire des maraîchers qui sont sur place mais aussi pour créer une économie locale importante sur l'ensemble du village qui, actuellement, subit une sécheresse assez importante. Ils mènent un travail assez conséquent, notamment avec la fondation SADEV qui va subventionner de manière importante ce projet. Je les remercie donc de leur présence toute la semaine parmi nous et du travail qui sera fait.

Vous savez également que la vie est faite parfois de difficultés, et le Portugal a été fortement frappé par des incendies de forêt qui ont été les plus meurtriers de l'histoire récente de ce pays. Les flammes se sont propagées sur quatre fronts en même temps avec une rare violence, au travers des collines entre les villes de Pedrogao Grande, Figueiro dos Vinhos et Castanheira de Pera, dans la région de Leiria, à peu près à 200 km de la capitale.

Des milliers d'hectares de forêt ont été ravagés. 40 hameaux ont dû être évacués et la violence de l'incendie a été considérable. Plus de 1 200 pompiers sont intervenus sur ces feux avec la mobilisation de près de 400 véhicules sur cet incendie, dont le bilan humain est tragique avec plus de 60 morts et près de 200 blessés.

Un élan de solidarité s'est constitué en France et dans le Val-de-Marne, et 15 000 euros ont été débloqués lundi par le Conseil Départemental du Val-de-Marne pour venir en aide à cette région de Leiria. À la demande de certains, de Vasco pour ne pas le nommer, nous sommes en train de travailler pour que notre Ville aussi puisse soutenir les habitants de cette région, sachant qu'une partie aussi des Portugais vivant à Choisy-le-Roi et dans le Val-de-Marne sont originaires de cette région.

Nous n'avons pas pu régler les problèmes administratifs pour que nous puissions avoir une délibération ce soir pour venir en aide à cette région mais nous créons les conditions administratives pour que cela puisse être fait et, certainement, le voter dès septembre afin d'aider cette population.

Au regard de cette situation je tenais à féliciter et remercier les services des pompiers de cette région qui ont été fortement actifs et qui ont souffert aussi des incendies, avec de nombreux blessés.

En mémoire des nombreuses personnes qui ont succombé à cet incendie, je vous propose quelques instants de silence.

M. COELHO : Monsieur le Maire, je tiens à vous remercier infiniment pour avoir répondu à mon appel et je remercie l'ensemble du Conseil Municipal de prendre cause au travers de cette subvention que nous allons donner au Portugal et notamment à Leiria pour toutes ces familles qui ont tout perdu.

J'ai rencontré vendredi le Maire de Leiria. Il nous a expliqué certains faits qui se sont déroulés sur place, nous n'avons pas pu tout entendre parce que c'est vraiment trop triste. Je vous remercie en mon nom personnel et au nom du Maire de Leiria de ce que le Conseil Municipal a prévu pour cette aide au Portugal et à Leiria.

M. le Maire : Merci.

Lorsqu'il y a des événements tragiques il faut y faire référence, mais la vie continue et nous devons continuer à assumer ici nos responsabilités. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, parfois, pour que les choses soient bien organisées, il est important qu'un cadre puisse être posé, que les règles puissent être claires et précises et il faut parfois de l'autorité.

[écoute d'un enregistrement – arrivée de Monsieur Panetta]

J'espère que ce passage musical vous évoque quelque chose. Nous n'avons pas répété avec Tonino Panetta et ce n'est pas son entrée qui était mise en scène. Cette musique est extraite du Livre de la Jungle et il s'agit des commandements d'un colonel, le colonel Hathi.

Pourquoi ? Parce que, vous ne le savez pas, mais il y a parmi le personnel communal quelqu'un qui est appelé le Colonel. C'est un surnom ici à l'hôtel de ville, le surnom d'Odile Martinot. Odile, oui, un colonel avec un franc-parler, Odile vit avec nous ce soir son dernier Conseil Municipal.

Quelle histoire ! Rendez-vous compte : février 1972 – oui, vous avez bien entendu, février 1972 – Odile est recrutée à la caisse des écoles comme monitrice. Aujourd'hui, on ne dirait plus « monitrice », on dirait « animatrice ». Elle était en vacances. Elle travaille ensuite à la bibliothèque comme auxiliaire de bureau. C'est le 1^{er} avril 1974 que, chère Odile, tu es nommée sténodactylographe – je ne sais pas non plus si le mot existe encore aujourd'hui – stagiaire dans les services de la caisse des écoles et tu es titularisée un an plus tard. Bien

que tu ne prennes jamais l'ascenseur pour accéder au troisième étage, ton ascension sociale et professionnelle est signe de ta volonté de progresser. Réussite au concours de commis titulaire en 1980, adjointe administrative deuxième classe en 1994, adjointe administrative principale première classe en 1996, rédactrice stagiaire en 2003 puis titularisée au poste en 2004, rédactrice principale en 2005, elle est rédactrice principale première classe depuis août 2012.

Vous le voyez, une vie d'engagement et de service auprès de l'administration, auprès des administrés. Allez, les chiffres peuvent parler d'eux-mêmes. Impossible ici, à nous tous, de deviner le nombre exact de conseils municipaux préparés par Odile. Moi, je le sais : 234 – je le sais parce que c'est noté sur son carnet, Odile note tout sur son carnet – soit, avec en moyenne 30 délibérations par conseil municipal, plus de 7 000 notices et délibérations à préparer et à envoyer à la préfecture dès le jeudi matin si le Maire les a signées. Par contre nous ne dirons pas combien de chouquettes elle ramène à ses collègues le jeudi matin.

L'attention dans le travail demande aussi des espaces où l'on se détend. Pour Odile, ce sont les vacances à Noirmoutier ou les séances musicales endiablées avec l'association Danse et loisirs.

Mais, Odile, par contre et pour conclure, il faut que ce soir tu lèves un voile sur un secret qui intrigue beaucoup, ici en mairie. Tu utilises le frigo du bureau de Carole et Blandine pour y entreposer une bouteille. Bizarre, cette bouteille, ou plutôt son contenu ! Avoue-le : c'est un produit dopant, illicite ? C'est un produit qui te fournit ton énergie débordante. Alors, n'hésite pas, quand tu partiras à la retraite, utilise encore ce produit dopant, je sais que tu en feras bon usage. Bonne retraite à toi, Odile.

[applaudissements]

Je propose que nous entrons maintenant dans notre Conseil Municipal.

→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 mai 2017

M. le Maire : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 17 mai 2017. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. Nous l'adoptons donc.

Je vous remercie.

Vous avez reçu l'ordre du jour de ce Conseil. Y a-t-il des observations sur cet ordre du jour ? Il n'y en a pas. Comme convenu en conférence des présidents, nous allons aborder cet ordre du jour qui appelle 38 délibérations en commençant par celles qui concernent les finances, avec six points qui seront abordés en une seule fois par Frédéric Tisler, à savoir l'approbation du compte administratif, budget principal, l'approbation du compte administratif, budget annexe des parkings, l'approbation du compte de gestion, budget principal, l'approbation du compte de gestion, budget annexe des parkings. Il enchaînera ensuite avec l'affectation des résultats de fonctionnement du budget principal et également l'affectation des résultats de fonctionnement du budget annexe des parkings. Je laisse donc la parole à Frédéric Tisler.

FINANCES

M. Tisler : Merci, Monsieur le Maire, après tout cela, je vous jure que je me tairai.

Cela va être un peu moins glamour que ce qui vient de se passer mais il est vrai qu'après ce type de moment intense, nous revenons aux colonnes de chiffres et je m'excuse par avance de l'aridité de mes propos qui vont en effet aborder dans le cadre de cette première intervention les six prochains points de notre ordre du jour.

La commission des Finances s'est réunie le lundi 19 juin pour examiner les diverses notices et documents dont les membres de la commission avaient eu communication par voie électronique et par voie papier pendant la semaine précédente.

Je désire remercier ici l'ensemble du service financier, sa directrice, Madame Dos Reis, secondée par Mme Géraldine C., ainsi que la direction générale et spécialement Christophe Richard, d'avoir pu nous fournir les documents assez tôt pour que nous puissions y travailler comme il se doit.

Les membres de la commission des finances, lors de la réunion, ont posé un certain nombre de questions ou formulé diverses observations qui ont nourri notre débat malgré la chaleur intense de la journée.

Les réponses et communications qui découlent de ce débat ont été communiquées par email le 19 juin aux membres de la commission. Je ne reviendrai donc pas forcément sur toutes ces réponses dans mes propos.

Je commencerai par un propos assez court sur le compte de gestion du budget principal en reprenant l'essentiel de la note qui vous a été diffusée. Ce compte de gestion 2016 est composé de deux parties distinctes, une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable, donc le trésorier-payeur, un bilan comptable qui décrit l'actif et le passif de notre collectivité. Je rajouterai quant à moi que le compte de gestion fait apparaître les opérations budgétaires ainsi que les opérations non budgétaires et que, de ce fait, sa lecture et son analyse donnent un éclairage tout aussi important que le travail approfondi que nous faisons toujours sur les budgets et les comptes administratifs.

Chacun se rappellera du transfert de la compétence assainissement au Territoire à la date du 1^{er} janvier 2016 sans que le Territoire puisse être en mesure de prendre en charge la gestion effective de cette compétence. Cela a eu pour effet de nous obliger à ne plus avoir de budget annexe d'assainissement et à faire figurer toutes les dépenses et recettes d'assainissement des deux sections dans le budget principal.

Toutes les opérations budgétaires afférentes à la compétence assainissement ont donc été effectuées sur notre budget principal durant 2016. Sur ce point, le compte de gestion et le compte administratif sont donc strictement identiques, comme nous en avons l'habitude. J'insiste là-dessus car je me dois, malheureusement, d'indiquer qu'il y a questionnement sur quatre opérations non budgétaires. En effet, un certain nombre d'opérations non budgétaires afférentes à la compétence assainissement ont été réalisées en 2016. L'intégration de l'actif et du passif et certaines opérations non budgétaires restent à réaliser en 2017.

Le détail de ces opérations figure sous forme de tableau à la page 2 de la notice nommée « Approbation des comptes de gestion, exercice 2016, budget principal, budget annexe des parkings ». On y voit que sur quatre lignes budgétaires correspondant chacune à des opérations non budgétaires – j'insiste vraiment là-dessus – les montants de la balance du compte de gestion 2015 du budget annexe assainissement seront intégrés au compte de gestion 2016 en débit et au compte de gestion 2017 en crédit pour trois des quatre lignes. Ces trois lignes sont référencées 10-222,10-68,16-888. Pour la 4^e ligne, référencée 181, elle sera intégrée en crédit au compte de gestion 2016 et en débit au compte de gestion 2017.

La commission des Finances s'est interrogée sur ces lignes, rejointe en cela par notre service financier. Ces opérations, voulues par le trésorier-payeur, doivent avoir lieu en 2017. Nous remarquons que pour ce qui est de la ligne 16-888, le montant de l'opération non budgétaire à réaliser en 2016 est exactement égal au double du montant de la même ligne pour ce qui était du compte de gestion du budget assainissement au 31/12/2016.

Je perçois que je commence à être un peu abscons dans mes propos mais je suis obligé d'aller jusqu'au bout. Normalement, les deux sommes devraient être identiques. Il s'agit de petites sommes, 5 398,91 euros en 2015, 10 797,82 euros en 2016, mais il convenait de citer cette difficulté comptable et cet ajustement nécessaire entre nos services et ceux de l'État.

La délibération que nous avons à prendre ce soir n'est pas remise en cause par ce que je viens d'exposer puisqu'il s'agit d'opérations non budgétaires et que nous constatons une identité de valeur entre les écritures du compte administratif 2016 et du compte de gestion 2016 pour ce qui est de l'ensemble des opérations budgétaires.

C'est pour cela qu'après ces explications, données aussi bien en commission des Finances qu'en Conseil Municipal et sur lesquelles nous avons choisi la plus parfaite clarté, nous proposerons de voter le compte de gestion du budget principal en toute connaissance de cause, sachant que nous sommes en attente de réponse du payeur sur ces quatre opérations non budgétaires, je le rappelle, prévues en 2017.

Concernant le compte de gestion 2016 du budget annexe des parkings, il n'y a rien de spécial à en dire, si ce n'est qu'il correspond en tous points au compte administratif 2016.

Voilà pour ce qui concerne les deux premiers points de notre ordre du jour. Passons maintenant à l'examen du compte administratif 2016 de notre budget principal.

Le compte administratif, au-delà du seul examen des chiffres, peut aussi être l'occasion de valider l'adéquation entre les objectifs politiques ayant été exprimés lors du débat d'orientation budgétaire et mis en œuvre lors de l'écriture et de la réalisation des budgets primitif et supplémentaire.

En 2016, nous devons intégrer une réduction des dotations sans recours excessif à l'emprunt. Nous ne voulions pas recourir à une augmentation de la fiscalité et nous y avons réussi, tout cela en dégageant un autofinancement significatif. Un certain nombre d'objectifs à atteindre avaient été fixés. Parmi ces objectifs, plusieurs supposaient des inscriptions budgétaires bien identifiées dont il est facile de retrouver la mise en œuvre dans la notice explicative ou dans la maquette du compte administratif.

Pour la section de fonctionnement, il s'agissait notamment de baisser les charges à caractère général des services. Elles ont baissé de 4,7 % par rapport au compte administratif 2015. Vous le verrez à la page 4 de la notice.

Il s'agissait de développer les recettes et d'optimiser les moyens. Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 2,15 % par rapport à 2015, page 10 de la notice.

Il s'agissait de réduire, voire supprimer un certain nombre de prestations ou d'initiatives municipales et cela, nous l'avons fait, bien à contrecœur cependant. J'en donnerai des

exemples précis mais le plus emblématique est certainement la réduction du budget des fêtes de la Ville ou des vœux du Maire.

Nous verrons aussi que malgré ces baisses, l'essentiel du financement de nos priorités politiques a été maintenu.

Pour la section de fonctionnement, il s'agissait aussi de garantir les salaires et les régimes indemnitaires pour protéger notre personnel. En augmentation de 1,4 %, notre masse salariale intègre l'augmentation de la valeur du point d'indice, la mise en œuvre du parcours professionnel, carrières et rémunérations, voulu par le Président François Hollande et mis en place par son Gouvernement. Elle intègre bien évidemment le GVT et les recrutements nécessaires au fonctionnement des NAP en année pleine et du secteur périscolaire en général, là encore, l'une de nos priorités absolues avec l'enfance et l'enseignement.

Ceci, cette gestion de notre masse salariale, est une performance indiscutable qu'il faut saluer fortement.

Pour ce qui concerne l'investissement, la feuille de route tracée en 2016 consistait en l'achèvement du dispositif de l'ANRU 1, la poursuite des travaux engagés de la crèche Tony Lainé et du groupe scolaire Mandela ainsi que le début d'un provisionnement pour la rénovation du groupe scolaire Langevin, le maintien de notre patrimoine bâti et de nos espaces extérieurs avec une poursuite de la rénovation de notre réseau d'éclairage public, une attention particulière au programme d'efficacité énergétique, le maintien de la qualité de nos matériels par leur entretien ou leur renouvellement. L'examen du détail de notre section d'investissement viendra confirmer et chiffrer l'application concrète de tous ces objectifs.

Une fois tout cela rappelé, voyons maintenant les grandes masses de ce compte administratif qui dégage un montant total de 118 520 935,91 euros en dépenses et de 120 739 053,85 euros en recettes pour les deux sections confondues, fonctionnement et investissement.

Le solde positif entre ces dépenses et ces recettes s'élève à 2 218 117,94 euros et constitue l'excédent dégagé après couverture du déficit d'investissement et intégration des reports.

Le tableau présentant la situation de clôture du budget principal, en page 2 de la notice, vous détaille le calcul de cet excédent en reprenant le montant des dépenses et des recettes, le montant des reports de 2016 sur 2017 ainsi que les rattachements spécifiques à la section de fonctionnement.

Abordons maintenant la section de fonctionnement. Concernant les dépenses de fonctionnement, leur montant total s'élève à 73 049 342,43 euros et si nous considérons qu'il faille en retirer les dépenses d'assainissement pour faciliter la comparaison avec les exercices antérieurs, elles s'élèvent à 70 850 279,88 euros. Les dépenses d'ordre s'élèvent à 5 228 287,58 euros et se composent des dotations aux amortissements et des sorties d'actifs des biens cédés, biens immobiliers ou ventes de véhicules. Nous les retrouverons en recettes d'ordre dans la section d'investissement.

C'est bien évidemment sur les dépenses réelles de fonctionnement que notre intérêt se portera le plus. Ces dépenses réelles augmentent de 3,3 % par rapport à celles de 2015, principalement en lien avec l'évolution de notre versement du FCCT au Territoire, nous le verrons. Ces dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent donc à 67 821 054,85 euros et à 65 621 992,30 euros si l'on en retire, là aussi, les dépenses d'assainissement.

Lors de ma présentation du compte administratif 2015, je m'étais livré un historique de ce que représente l'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement par habitant. Par un

savant copié-collé, je ne résiste pas à vous le refaire, et je sais que Monsieur Briennon partage mon intérêt pour ces ratios.

Vous verrez facilement à la page 4 de la maquette budgétaire qu'il s'agit du premier ratio du tableau Informations financières. Le compte administratif 2013 faisait apparaître un montant de 1 446 euros. Le compte 2014 faisait apparaître un montant de 1 479 euros. Celui de 2015 faisait apparaître un montant de 1 509 euros et le compte administratif 2016 fait apparaître un montant de 1 564 euros de dépenses réelles de fonctionnement par habitant.

Cela veut dire, et j'insiste sur ce fait, que durant toute la première moitié de notre mandat nous avons fait progresser ces dépenses de 118 euros par habitant depuis la dernière année du mandat précédent, tout en étant dans un contexte d'augmentation démographique constante, de baisse des recettes liées aux dotations de l'État et cela sans avoir eu recours, durant trois années successives, au levier fiscal. Je rappelle encore une fois que les dépenses réelles de fonctionnement dont nous parlons, au-delà des tableaux de chiffres, ce sont les charges de personnel, les dépenses de gestion courante, les charges financières, en bref tout ce qui permet le fonctionnement au quotidien de notre service public.

Le camembert de la page 4 de la notice présente les grandes masses de ces dépenses réelles et les tableaux qui suivent détaillent bien les évolutions des divers chapitres.

Concernant les charges à caractère général, celles-ci diminuent de 4,7 %. Outre les économies réalisées, la notice signale un décalage des paiements de factures d'énergie suite au changement de fournisseur, des fluctuations sur le paiement des primes d'assurance dues à des rattrapages de cotisations en 2013 et 2014.

Je veux mentionner spécialement la maîtrise de la subvention d'équilibre au centre municipal de santé, là aussi pierre angulaire de notre politique de santé, qui vient d'un travail approfondi entre nos services et la CPAM.

Je relève également l'achat de 15 places dans la crèche privée Bambins en éveil pour 50 000 euros, ce qui montre notre volonté de fournir encore plus de possibilités sur notre ville en termes de modes de garde des tous petits. Notre souci d'économie et de maîtrise des coûts est aussi apparent sur la diminution des frais de télécommunication et sur le budget des fêtes de la Ville, je l'ai déjà mentionné, même si sur ce dossier, je le répète, nous aurions préféré pouvoir continuer à y consacrer un budget plus conséquent.

Le succès des fêtes 2016 montre néanmoins que cette baisse budgétaire n'a pas entraîné un affaiblissement qualitatif de ce moment important de rencontres, de débats et de convivialité festive.

J'ai déjà abordé la maîtrise de notre masse salariale dans mon propos liminaire. Je n'y reviendrai donc pas davantage, la page 6 de la notice étant explicite à ce sujet. Je rappellerai seulement qu'en 2015 elle était en hausse de 2,2 % par rapport à 2014 alors qu'en 2016 la hausse par rapport à 2015 n'est que de 1,4 %.

Le chapitre 14 des atténuations de produits, à la page 7 de la notice, nous donne une fois de plus l'occasion de suivre l'évolution du FPIC et du FNGIR. Le Territoire nous a notifié un montant à payer au titre du FPIC s'élevant à 411 278 euros, en baisse de 40,9 % par rapport au montant réglé en 2015.

Concernant les autres charges de gestion courante, la notice rappelle la teneur des flux financiers entre la Métropole, la Ville et le Territoire. Le FCCT versé au Territoire est identique à la DCPS que nous verse la Métropole. À ce propos, il faut bien comprendre que le compte administratif 2016 n'est en mesure de faire apparaître qu'un montant provisoire de

cette opération équilibrée en recettes et en dépenses de fonctionnement. Ce montant provisoire était de 3 371 743 euros. La notice rappelle que le montant définitif a été fixé à 3 091 266,07 euros. Cette fluctuation entre le provisoire et le définitif est de nature à compliquer le travail de prévision et de suivi budgétaires. De ce point de vue, je salue spécifiquement l'efficacité de nos services et de notre Direction générale, qui sait intégrer ce terrain mouvant à notre gestion financière.

Je note la stabilité des dépenses liées aux élus ainsi que la stabilité de la subvention à notre théâtre-cinéma qui montre l'importance que nous accordons aux moyens alloués à cet établissement public culturel majeur.

La subvention au CCAS est une subvention d'équilibre. Les budgets du CCAS et les comptes administratifs du CCAS font l'objet de débats approfondis dans le cadre du conseil d'administration du CCAS, auxquels je vous renvoie car leur teneur montre bien qu'une baisse de subvention d'équilibre n'implique pas de notre part une quelconque baisse de moyens pour l'outil principal de notre politique sociale envers nos concitoyens les plus démunis ou envers nos aînés.

Les charges financières de fonctionnement montrent la poursuite d'un équilibre entre taux fixes et taux variables pour ce qui est des remboursements des intérêts des emprunts contractés par la Ville. Les pages 8 et 9 de la notice le montrent bien, le paiement de ces intérêts baisse de 10 % par rapport à 2015 et je note aussi une diminution des intérêts payés au titre de l'utilisation de la ligne de trésorerie, ce qui montre bien que nous continuons à ne l'utiliser que parcimonieusement.

Les charges exceptionnelles sont détaillées page 9 de la notice. On y trouve la subvention d'équilibre au budget annexe des parkings, qui baisse de 56,3 % par rapport à 2015. On y trouve aussi notre participation aux écoles privées, conforme au protocole d'accord signé et négocié avec les deux OGEC.

Concernant les recettes de fonctionnement, leur montant total s'élève à 79 338 920,79 euros, et si nous considérons là encore qu'il faille en retirer les recettes d'assainissement pour faciliter la comparaison avec les exercices antérieurs, elles s'élèvent à 77 134 459,33 euros. Les recettes d'ordre s'élèvent à 455 468,58 euros et se composent des amortissements des subventions reçues, des travaux en régie que je détaillerai plus loin car ils sont importants et des cessions. Nous les retrouverons en dépenses d'ordre dans la section d'investissement. C'est là aussi sur les recettes réelles de fonctionnement que nous travaillerons. Ces recettes réelles augmentent de 2,15 % par rapport à celles de 2015. Elles s'élèvent donc à 78 883 745,21 euros et à 76 679 292,75 euros si on en retire, là aussi, les recettes d'assainissement.

Le camembert de la page 10 de la notice vous présente la répartition de ces recettes réelles, détaillée par les tableaux qui suivent.

Concernant les recettes de gestion courante je mentionnerai seulement une saison de chauffe 2015-2016 qui aura vu des températures supérieures à la moyenne – nous mesurons là peut-être les effets du réchauffement climatique, là encore, vaste débat – et de ce fait le remboursement exceptionnel d'une somme de 81 000 euros à la Ville par le chauffagiste. Le produit des services et du domaine et ventes diverses détaille bien, et c'est toujours intéressant, la participation financière des usagers aux divers services publics municipaux que nous leur proposons. Un graphique montre la participation des usagers, exprimée en pourcentage par rapport aux coûts réels des prestations, classées par domaines d'activité. On y voit bien que cette participation des usagers est très loin de couvrir les frais réels. C'est sur ce chapitre que s'impactent les votes exprimés par notre Conseil

Municipal sur les diverses tarifications. La commission des Finances avait demandé le détail explicatif de la baisse de recettes que nous constatons sur le chapitre 70 article 708, « Autres produits », une baisse de 7,8 % par rapport à 2015. La réponse a été donnée par email. Cette baisse provient principalement d'une baisse des remboursements à la Ville de frais de personnel mis à disposition du budget annexe des parkings et d'une baisse de remboursement à la Ville par le CCAS des repas en aide à domicile.

Concernant le produit des impôts et taxes inscrits au chapitre 73, rappelons que 2016 n'aura vu aucune augmentation des taux d'imposition et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. L'augmentation constatée des recettes de ce chapitre, à hauteur de 2,1 % pour ce qui concerne la TH et les taxes foncières, s'explique par l'augmentation des bases et la revalorisation forfaitaire gouvernementale habituelle de 1 %.

L'examen du chapitre 74, « Dotations, subventions et participations », fait apparaître sans surprise une baisse de 16,9 % hors assainissement par rapport à 2015. La dotation globale de fonctionnement a diminué de 5,6 %. Nous connaissons bien les termes des nombreux débats sur ces points. Un tableau nous montre le détail cumulé des diminutions de cette DGF depuis 2014 pour un manque à gagner total de 3 396 655 euros.

La baisse des participations, -39 %, doit s'évaluer en nous rappelant que l'ex CASA avait versé un fonds de concours exceptionnels de 1 075 900 euros en 2015.

Les autres produits de gestion courante inscrits au chapitre 75 voient une baisse de 47,1 % par rapport à 2015, toujours venant d'un autre versement de la CASA en 2015 pour compenser les pertes de cette année-là pour ce qui concernait la DNP et la DSU. Le SIEVD avait également reversé un excédent de fonctionnement à ses communes adhérentes en 2015. Tous ces produits exceptionnels en 2015 doivent faire comprendre la réduction de cette ligne budgétaire en 2016.

Les produits exceptionnels du chapitre 77 proviennent d'abord directement des ventes de biens dont la liste intégrale figure à la page 15 de la notice.

Ensuite nous mentionnerons le versement par l'État d'une somme de 953 112 euros au titre de réparation d'un préjudice à notre endroit, préjudice financier lié à la sous-estimation des bases d'imposition à la taxe professionnelle pour l'usine de traitement des eaux de la SEDIF. J'avais déjà eu l'occasion à ce propos de rendre hommage au travail de nos services et à la vigilance de Serge Hulot* [orthographe non certaine].

Enfin, ces produits exceptionnels font apparaître un versement par les assurances de 40 374 euros au titre de la crue, montant qui ne correspond bien évidemment pas au montant estimé des dommages subis. D'autres versements auront lieu en 2017, sachant que le montant total des dommages tel que nous l'avons notifié à l'expert s'élève à 230 274,32 euros, répartis entre le budget principal et le budget annexe des parkings.

Après le rappel de l'excédent de fonctionnement de 2015 reporté en 2016, qui est de 2 271 612,11 euros, le bas de la page 15 de la notice – et vous remarquerez tous, pour ceux qui sont encore conscients, que je me rapproche de la fin de la notice – fait apparaître le montant de l'excédent brut de la section de fonctionnement, 6 289 578,36 euros, excédent dégagé par la différence entre les dépenses totales et les recettes totales de fonctionnement avec report.

Nous verrons plus loin le détail de l'affectation de cet excédent brut de fonctionnement.

Passons maintenant à la section d'investissement. Concernant les dépenses d'investissement, leur montant total s'élève 40 344 416,24 euros. Elles s'élèvent à

39 964 212,91 euros hors assainissement. Les dépenses d'ordre s'élèvent à 16 718 716,67 euros. On y retrouve ce qui provient des recettes de fonctionnement et le gros montant de 16 263 550 euros constitué par des écritures d'intégration dans le patrimoine de la commune des sommes qui correspondent à la fin de la ZAC du Port et de la médiathèque. Notre décision modificative de 2016 nous a déjà menée à en débattre.

Les dépenses réelles d'investissement se montent à 23 625 699,57 euros et, hors assainissement, à 23 245 496,24 euros. Leur répartition apparaît sur le camembert de la page 17 de la notice.

Comme nous le savons bien, le détail des réalisations de cette section d'investissement est très éloquent sur ce que nous consacrons à l'entretien de notre patrimoine et à son développement. Les pages 18 et 19 de la notice les font apparaître, pas toujours de manière claire car nous suivons la nomenclature M 14 qui parfois ne permet pas facilement de se rendre compte de la ventilation exacte des dépenses.

Ainsi Monsieur Panetta, membre de la commission, s'est inquiété à juste titre du fait que le montant de la ligne « Plantations d'arbres et autres aménagements de terrains » comptabilisait beaucoup plus d'aménagements de terrains que de plantations d'arbres. Il se trouve aussi que beaucoup d'arbres que nous plantons sont comptabilisés dans des budgets globaux d'autres opérations et n'apparaissent pas explicitement.

Donc, grâce à Monsieur Panetta, nous avons derechef demandé le détail 2016 des plantations d'arbres, et les 48 arbres plantés en 2016 sont maintenant connus des membres de la commission, ce qui m'a amené à enfin savoir que l'arbre planté au square Brossolette était un *Lagerstroemia indica*, que les deux autres arbres plantés rue Bascou étaient des *Prunus serrulata amanogawa*, et j'en passe sur les *Prunus pandora* ou sur les *Prunus lusitanica*, pour faire plaisir à notre ami Vasco, ou encore sur les *Fagus silvatica dawyck gold* sans parler des *Acer platanoïdes schwedleri nigra branchus* à la base.

Passé cet intermède rafraîchissant et néanmoins sylvestre qui fera les délices de la personne qui retranscrira nos débats, à qui je rends hommage, je vais rappeler mes propos liminaires sur ce que nous pouvons constater de la mise en œuvre effective de notre programme et des orientations voulues par la Majorité municipale.

En page 18, 19 et 20 vous voyez le détail des travaux, des achats de matériels lourds, également le récapitulatif habituel des APCP.

La rénovation de la piste d'athlétisme du stade Jean Bouin, les travaux d'accessibilité de la crèche Eiffel, le câblage des bâtiments municipaux en fibre optique, les travaux à la Ferme des Gondoles, le diagnostic social du parc Thorez pour préparer son réaménagement, les efforts faits sur l'entretien et la réparation de la voirie sur les six rues qui sont nommées, l'effort sur l'enfouissement des réseaux et les travaux d'éclairage public, le passage aux PV électroniques pour les ASVP... je ne citerai pas tout des 4 647 501,27 euros du chapitre 21 et des 397 908,29 euros du chapitre 23.

Par contre, et comme à l'habitude, une mention du chapitre 16, « Emprunts et dettes assimilées », à la page 20 de la notice, qui nous permet de souligner la bonne maîtrise du remboursement de la dette, en intérêt comme en capital.

Sur les dépenses d'ordre de la section d'investissement, en plus de tout ce qui a déjà été indiqué, je soulignerai à la page 21 de la notice le détail qui est fait des travaux en régie.

À côté de ce qui est réalisé en investissement par les entreprises prestataires extérieures, notre capacité à intervenir en régie reste un gage d'économie et d'efficacité. Il est donc

important de saluer l'implication de notre personnel municipal dans les travaux de la Ferme des Gondoles, à la cuisine centrale et dans divers établissements scolaires, et ce pour un montant estimé de 199 011,64 euros.

Concernant les recettes d'investissement, leur montant total s'élève à 36 900 133,06 euros. Elles s'élèvent à 36 519 929,73 euros hors assainissement.

L'augmentation des recettes totales d'investissement, qui est de 164 % par rapport à 2015, est clairement expliquée à la page 22 de la notice et provient de l'emprunt réalisé en 2016 alors que nous n'avons rien emprunté en 2015. Je vous rappelle qu'en 2015, certains crédits prévus au budget primitif n'ont pu être réalisés en totalité. Ces crédits non réalisés concernaient principalement l'opération Mandela. Il y avait donc eu un report massif de dépenses de 2015 vers 2016 pour un montant total de 4 100 000 euros. De ce fait, il n'y a pas eu lieu de mobiliser l'emprunt en 2015. En 2016, nous avons emprunté 3 700 000 euros pour couvrir ces reports de 2015.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 21 491 837,76 euros. On y retrouve les 5 millions qui proviennent des dépenses de fonctionnement et de nouveau le montant de 16 millions constitué par des écritures d'intégration dans le patrimoine de la commune des sommes qui correspondent à la ZAC du Port et à la médiathèque. Ces écritures doivent être les mêmes en dépenses et en recettes d'investissement.

Concernant les recettes réelles d'investissement, leur montant total s'élève à 15 408 295,39 euros et elles s'élèvent à 15 028 092,06 euros hors assainissement. Leur augmentation de 70,8 % vient déjà d'être expliquée pour ce qui concerne la globalité des recettes d'investissement.

La page 23 de la notice détaille bien les subventions reçues hors APCP et celles qui y sont liées, je n'entrerai pas plus dans le détail. J'attire votre attention sur les restes à réaliser au 31/12/2016 tels que détaillés en dépenses et en recettes aux pages 24 et 25 de la notice.

Le montant des dépenses d'investissement restant à réaliser est de 5 127 177,24 euros. Il dépend bien évidemment de l'avancée de divers programmes en cours. J'attire votre attention sur le fait qu'à la date de notre Conseil Municipal, aujourd'hui, 46,77 % de ces restes à réaliser de 2016 vers 2017 ont été effectivement réalisés. Plusieurs opérations à cheval sur 2016 et 2017 sont réalisées à 100 % et la majorité de celles qui restent encore à achever voient plus de 80 % de leur financement déjà engagé en 2017. Seule l'informatisation des bâtiments communaux n'est réalisée qu'à 35 %, la végétalisation du cimetière à 14 % – il faut encore que cela pousse – ou encore certains achats de mobilier ou matériel de bureau, à 54,14 %, et 2 185 014 euros de travaux sur les bâtiments communaux n'ont pas encore été engagés.

Pour conclure sur la section d'investissement, elle se solde par un déficit de 4 071 460,42 euros. Nous avons vu que l'excédent brut dégagé par la section de fonctionnement se montait à 6 289 578,36 euros. Cet excédent brut de fonctionnement couvrira donc l'intégralité du déficit de la section d'investissement.

Tout en arrivant à la dernière page de mes notes, j'indique que la part de l'excédent brut de fonctionnement qui restera disponible après le rétablissement de l'équilibre financier de la section d'investissement constituera donc l'excédent net dégagé par l'exercice 2016. Cet excédent net se monte à 2 218 117,94 euros.

Vous retrouverez ce calcul en première partie de la notice explicative intitulée « Affectation des résultats de fonctionnement ou d'exploitation – exercice 2016 ». De fait, sans que tout le monde s'en soit forcément aperçu, je viens de vous présenter cette notice pour sa première

partie. Nous verrons cette somme inscrite au budget supplémentaire 2017. Cela va clore la présentation du compte administratif 2016 pour notre budget principal.

Il me reste à aborder très vite le compte administratif 2016 de notre budget annexe des parkings. Ce compte administratif 2016 détaille bien les charges à caractère général et montre une baisse globale des dépenses d'exploitation de 7,6 %.

Les recettes d'exploitation intègrent un gros remboursement d'assurance lié à la crue dont nous avons déjà parlé mais je répète que nous attendons le complément de ces remboursements en 2017.

Les dépenses d'investissement montrent d'ailleurs les dépenses engagées suite à la crue et indiquent également l'achat d'une auto-laveuse. Les recettes d'investissement baissent par rapport à celles de 2015 car nous avons perçu en 2015 une subvention correspondant aux travaux de réhabilitation du parking Choisy sud.

Le résultat de l'exercice dégage un faible excédent de 1 881,91 euros après consolidation du déficit d'investissement par l'utilisation du solde positif de la section d'exploitation.

Vous retrouverez également ce calcul en deuxième partie de la notice explicative, toujours intitulée « Affectation des résultats de fonctionnement ou d'exploitation – exercice 2016 ». De ce fait je viens de terminer de vous présenter cette notice. Là aussi, nous verrons cette somme inscrite au BS 2017 du budget annexe des parkings.

J'ai donc ainsi terminé pour ce qui concerne le compte de gestion 2016, le compte administratif 2016 pour les deux budgets ainsi que pour ce qui concerne les affectations de leurs résultats respectifs, à savoir les six premiers points de notre ordre du jour. Il ne nous restera plus que l'affectation de la DSU et du fonds de solidarité de la région Île-de-France à examiner après notre débat et nos votes sur six points.

Merci de votre écoute et surtout de votre patience.

M. le Maire : Merci Frédéric. L'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales précise que le maire peut assister à la partie de séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine ces comptes et en débat mais ne peut qu'y assister. Je ne prendrai donc par conséquent pas la parole et je me retirerai au moment de la synthèse et du vote. C'est pourquoi je donne la présidence au premier adjoint, Patrice Diguët.

M. Diguët : Merci Monsieur le Maire. À mon tour de donner la parole à la première ou au premier d'entre nous qui souhaite commenter ce compte administratif. M. Panetta

M. Panetta : Bonsoir à toutes et à tous. Veuillez m'excuser du retard, mais j'étais très loin, j'étais aux Gondoles et il m'a fallu près de trois quarts d'heure pour remonter jusqu'ici.

Mon intervention sera brève puisqu'il n'y a pas de raison de douter du compte administratif bien que nous nous abstenions dessus parce que nous ne maîtrisons pas tous les points. Par conséquent, nous nous abstenons par sécurité.

Par contre nous ne doutons pas de la véracité des chiffres. C'est un compte administratif qui reflète – je le dis pour les personnes qui assistent, ce n'est pas le débat d'orientation budgétaire, c'est simplement le vote des comptes – la politique que vous avez choisie, politique sur laquelle nous sommes en désaccord pour une grande partie. Sur certains points, nous sommes en accord.

Pour citer juste un exemple, c'est la remarque qu'a faite Monsieur Tisler que je remercie – sur le peu de temps que nous avons, nous essayons de lire ce qui nous est proposé – et je pense que cela va intéresser Monsieur Id Elouali, puisque vous avez coutume de dire que le compte administratif reflète parfaitement les engagements, le programme pris vis-à-vis de la ville. Mais on est très loin des trouées vertes, des papillons, etc. qui sont dans le programme de Monsieur Id Elouali, qui fait partie de la Majorité.

Vous avez omis de dire quelque chose, Monsieur Tisler, lorsque j'ai voulu que l'on extraie ce que représentait la plantation d'arbres. Il y a eu effectivement des arbres plantés, ce qui n'apparaissait pas. Bien que ces arbres soient sans doute d'origines très nobles, vu les noms qu'ils portent et que je serais incapable de répéter, le montant, il faut quand même le dire, n'est que de 9 000 euros. Si l'on met ce montant en relation avec notre ville où l'on respire de plus en plus mal, j'estime que c'est peu et qu'il faudra faire un gros effort là-dessus. Je ne pense pas que vous allez me contredire sur ce point.

Sur la sécurité, mais ce sera plus sur le point de la DSU et du fonds régional d'Île-de-France, sur lequel nous allons nous abstenir aussi – nous allons voter le compte administratif des parkings – pour revenir sur les fonds alloués, il faut quand même que la population soit mieux consultée, à moins que la loi ne l'autorise pas.

Je pense que la Propreté de notre ville pourrait intervenir à ce sujet et nous pourrions quand même reverser une partie de ces sommes. Il ne s'agit pas seulement de la Propreté. Je suis très terre-à-terre et je suis très loin de la brillante explication technique de Monsieur Tisler qui bénéficie de toutes les notes et de tous les appuis de l'administration que nous n'avons pas. Cela n'empêche pas que sa démonstration technique a été brillante mais nous sommes au service de notre population. Vous n'en êtes certes pas responsables, c'est ainsi lorsqu'il y a des travaux, mais il y a un problème d'insalubrité avec les rats, etc. Le fond a pour objectif d'améliorer la vie de nos concitoyens, donc la propreté et la vie de tous les jours en font partie et c'est pour cela que nous allons nous abstenir. Nous aurions voulu que des sommes soient affectées également de ce côté-ci.

Je ne vais pas revenir sur les journées très chaudes que nous avons vécues sur Choisy-le-Roi mais j'espère que quelque chose sera fait et que ces fonds seront aussi utilisés pour améliorer la sécurité et le vivre ensemble dans notre ville. Si je vous dis cela, ce n'est pas du tout pour faire peur, mais des faits assez graves, je dirai même très graves, ont eu lieu ces derniers jours, qui n'ont pas été relatés et sur lesquels nous devons tous nous interroger. Je fais allusion à ce qui s'est passé au quartier des Aviateurs – courses-poursuites, batailles avec les policiers, voitures brûlées, etc.

Ce sont des choses que l'on voyait à Choisy-le-Roi, mais pas de cette ampleur et maintenant tous les quartiers sont touchés. Cela interpelle et il va falloir s'interroger à ce sujet, sans s'opposer politiquement, mais simplement faire une analyse de ce qui se passe dans notre ville, quelles solutions réelles apporter, parce que l'on ne peut pas nier cette réalité.

On ne parle pas cette année de l'assainissement. Hier soir a eu lieu le Conseil Territorial, au cours duquel il y a eu un débat très intéressant sur la problématique de l'eau, entre régie publique et délégation. Cela m'a fait plaisir parce que moi-même, ici, j'en avais parlé. J'avais demandé à l'époque à notre ancien Maire, Monsieur DAVISSE, qu'il y ait un réel débat dans la ville. J'en profite donc ce soir pour demander à Monsieur Didier Guillaume d'organiser un débat, s'il en est d'accord. C'est un sujet très important parce qu'il va y avoir des choix à faire dans les cinq ans entre rester en délégation ou passer en régie publique. Cela m'intéresse beaucoup et celui qui a amené ce débat est un collègue de Monsieur Id Elouali, cela ne me dérange pas de le citer, Monsieur Jacques Perreux. Sa démonstration, dont je partageais beaucoup de points, était brillante. Vous allez me dire que l'on s'éloigne du

compte administratif mais selon les choix que nous ferons, cela rejillira sur notre compte administratif et sur notre commune. Ce n'est pas simple du tout, je ne suis pas complètement arrêté dans mon choix parce que je manque d'éléments. L'intervention de Monsieur Dell'Agnola était intéressante aussi parce qu'il y a un investissement très lourd à faire si l'on revenait en régie publique, mais c'est un sujet tellement important, qui dépasse de tellement loin le sujet économique, que les communes aujourd'hui ne peuvent pas faire aujourd'hui autrement que de s'emparer de ce sujet et de se former dans ce domaine. C'est ce que je fais avec mon groupe s'ils en sont d'accord, nous allons suivre des formations sur cette question pour savoir réellement ce qu'il en est.

Nous allons donc nous abstenir sur le compte administratif, voter pour le budget des parkings et nous abstenir sur la répartition.

M. Diguët : Qui d'autre ? Madame Baron.

Mme Baron : Bonsoir. Nous allons faire quelques remarques sur ces comptes, tous budgets confondus, de façon globale. Nous remercions Monsieur Tisler des détails approfondis qu'il vient de donner sur les comptes financiers ainsi que le service financier qui les a établis.

Bien que les charges générales soient en diminution, les dépenses réelles de la section de fonctionnement ont en effet augmenté de 3,3 %. J'aimerais dire que parmi celles-ci figure le versement à l'EPT par la Ville. C'est le versement du fonds de compensation des charges territoriales. Il est à noter que ce même montant nous est versé par la Métropole du Grand Paris dans la dotation de compensation de la part salaires. Or leur versement pourrait ne pas continuer car la MGP risque d'être en difficulté pour 2018. C'est le président Patrick Ollier qui a alerté le Gouvernement sur cette situation de cessation d'activité en 2018 s'il n'abonde pas le budget de la Métropole. Il nous faut donc être vigilants sur ce point.

Par ailleurs nous constatons, dans la section des dépenses de fonctionnement, toujours moins en faveur de l'action économique pour l'emploi. L'apprentissage, par exemple, est pourtant une voie pour l'emploi de nos jeunes.

En ce qui concerne les dépenses des services extérieurs, nous avons bien noté qu'il y a une augmentation de 2,1 % pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, mais en même temps – sans faire du macronisme – il y a eu une baisse de 4 % pour l'entretien des espaces verts malgré l'explication scientifique que vient de nous donner Monsieur Tisler. Cette baisse relève d'une problématique environnementale et cela dénote, à notre avis, soit qu'il y a une diminution des espaces verts dans la ville, soit que le respect de l'environnement n'a pas toujours été pris en compte, ou les deux réunis, pour ne pas perdre les bonnes habitudes. Il nous faudra donc attendre peut-être l'éclairage de la fameuse grille de lecture établie par l'association AVPU qui nous a rejoints récemment pour prendre en compte ces critères en vue d'améliorer notre cadre de vie – qui sait ? – mais en même temps, nous ne couperons pas à l'augmentation de 3 % des impôts.

Pour toutes ces raisons nous allons voter contre.

M. Diguët : Jean-Marc Briennon.

M. Briennon : Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. Je dois dire que l'extrêmement brillante démonstration de Monsieur Tisler m'a pratiquement rendu muet. Je crois savoir qu'il y a un poste de président à la commission des Finances à l'Assemblée nationale. Vous eussiez pu y prétendre, toutes conditions égales par ailleurs. Je vais néanmoins essayer de me recentrer sur le compte administratif.

Je vous remercie de vos précisions et de votre vision extrêmement détaillée de ce compte administratif sur lequel je ferai extrêmement peu de commentaires. En particulier, je ne jouerai pas le *Salix babylonica*, le petit nom du saule pleureur sur le sujet. Il reste que le compte administratif est très clairement le solde de l'ensemble des opérations qui ont été conduites tout au long de l'année 2016. Nous avons pu dans certains cas approuver les décisions et dans d'autres cas nous y opposer et nous retrouvons ici, évidemment, la concentration globale de ces opérations.

Je n'en retiendrai personnellement qu'un seul chiffre, qui est l'excédent reporté du budget 2016 vers le budget 2017, qui est, à quelques dizaines de milliers d'euros près, exactement identique à celui qui avait été reporté entre 2015 et 2016.

Je dois dire que c'est un élément qu'il faut clairement souligner parce qu'il est révélateur d'un effort qui a été important dans un certain nombre de considérations sur les dépenses et qu'il y a eu un travail fait sur les recettes – je sais, Monsieur le Maire, reconnaître le travail quand il est fait. Sur ce point il y a donc clairement un élément extrêmement important.

Au-delà de cela, il y a des axes politiques que nous ne partageons pas forcément. Il y a là aussi des éléments de report de budget d'investissement, qui est un point sur lequel j'avais déjà eu l'occasion de m'exprimer, je crois, l'année passée et l'année précédente, qui reste encore important par rapport à des budgets qui sont revus régulièrement, et sur lequel il reste encore du travail à faire.

Néanmoins je dirai qu'à ce jour le défi qui était celui du budget 2016 va perdurer et peut-être s'aggraver ou en tout cas devenir encore plus difficile dans les années qui viennent. Il y aura donc probablement d'autres effets à mettre en place.

En tout cas ce compte administratif, qui est l'expression de la politique de la Ville sur l'année 2016, permet de dégager un report de fonctionnement intéressant. Néanmoins, par rapport aux éléments politiques, nous nous abstenons sur ce budget mais je voulais mettre en avant la qualité du travail qui a été réalisé sur ce sujet.

M. Diguët : Merci. Bernard Athéa.

M. Athéa : Chers collègues, bonsoir. Je dirais pour commencer qu'après avoir écouté notre collègue Frédéric Tisler, on peut dire globalement que l'exécution du budget 2016, telle qu'elle est retracée dans le compte administratif, fait apparaître une gestion des ressources à la fois efficace et maîtrisée, grâce, bien sûr, aux efforts à la fois des services et des élus qui les accompagnent.

Nous avons bénéficié en 2016 de recettes réelles de fonctionnement – je parle du compte général – qui se sont élevées à 76,6 millions d'euros. Il y a eu 67,8 millions d'euros de dépenses, ce qui permet de dégager un excédent brut global de 8,8 millions d'euros. Après report de l'exercice précédent et des mouvements d'ordre, comme l'a dit Frédéric Tisler, et après affectation à la section d'investissement, c'est une somme de 2,2 millions d'euros qui va être reportée sur l'exercice 2017, à peu près, en effet, du même niveau que l'exercice précédent. C'est un montant important qui, je pense, représente un abondement intéressant du budget 2017.

Premier point important à souligner, les dépenses de fonctionnement. On voit qu'elles ont fait l'objet d'un effort marqué de freinage. Elles n'ont évolué que de 3,3 %. En particulier les charges à caractère général auront baissé de 4,4 % – elles avaient déjà baissé de 1,1 %* [chiffre non certain] en 2016 – et les charges de personnel, qui sont quand même un gros poste de dépenses, ont vu leur augmentation limitée à 1,4 % – c'était 2 % en 2016. Cela veut dire que de la part de la direction générale et de la part des élus, c'est un effort

considérable de freinage compte tenu des augmentations mécaniques qui s'imposent aux gestionnaires des collectivités locales. Pour autant, nous avons un ratio de dépenses réelles de fonctionnement par habitant qui reste supérieur à celui de la strate nationale, puisque pour Choisy-le-Roi, c'est 1 564 euros et au niveau national, c'est 1 284 euros. Il reste donc quand même un écart assez sensible.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, autre point important, elles représentent 54 % des dépenses réelles contre 59 % pour la strate nationale. Je souligne cela parce qu'il y a quelques années, c'était le contraire. Notre ratio de dépenses de personnel était supérieur à la strate nationale. Nous avons réussi à renverser le mouvement et je crois que c'est un effort important qu'il convient de souligner.

Autre signe de gestion maîtrisée, c'est le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement, 96 % par rapport au budget, ce qui veut dire que dès le départ, nous allons pouvoir considérer aujourd'hui que le budget prévisionnel est quasiment le budget final. Cela veut dire que pour les services, il va falloir être très attentif au montant des dépenses engagées.

Les dépenses d'investissement sont importantes, elles ont atteint 23,2 millions d'euros, et parmi les principaux postes – Frédéric Tisler les a cités longuement – j'ai noté moi-même les acquisitions foncières, qui vont permettre d'améliorer l'aménagement des quartiers, les travaux dans les bâtiments administratifs, dans les stades, le câblage en fibre optique, qui est important pour les particuliers comme pour les entreprises, les travaux sur l'éclairage public, sur la voirie. Cela signifie des travaux d'amélioration de la qualité de vie des habitants et également de la qualité de fonctionnement de l'entreprise.

L'endettement de la Ville, autre point important, reste sous contrôle. Nous avons un taux de dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement qui se maintient et qui reste bien inférieur à celui de la moyenne nationale puisque nous sommes à 51,4 % – 52 % en 2015 – contre 76 % pour la strate nationale.

Un autre point important, et je crois que le travail de la direction générale et des services financiers doit être noté, c'est que le taux moyen des emprunts de la Ville est très faible, 2 %. C'est un taux qui a régulièrement baissé en 2016 et l'équilibre qui est recherché entre les emprunts à taux fixe et à taux variable – qui sont particulièrement bas, à 0,97 % en ce moment – témoigne d'une gestion intelligente des ressources empruntées. C'est un travail très important et je rends hommage à la direction générale et aux services financiers.

En même temps, je souligne, à titre personnel, qu'à 0,97 % de taux d'intérêt, je ne suis pas sûr que les banques s'enrichissent beaucoup en ce moment.

Pour conclure, je dirai que malgré les contraintes importantes qui pèsent sur la gestion des collectivités locales, contraintes que nous allons retrouver dans les années suivantes parce que je ne pense pas que le nouveau gouvernement ait des positions très différentes du précédent, une gestion attentive et rigoureuse des ressources disponibles, notamment de l'emprunt, permet néanmoins de mettre en œuvre et de financer une politique solide, réelle, d'amélioration du cadre de vie et des services rendus à la population.

Le niveau des services rendus à la population a été maintenu. Nous n'avons pas supprimé de services. Par contre pour l'avenir nous aurons certainement besoin de ressources complémentaires et il faudra s'interroger sur la mobilisation d'autres sources de revenus, peut-être regarder du côté des financements européens. Cela a été un peu fait, déjà, dans le passé puisque nous avons eu des financements notamment pour la construction du marché du centre.

Nous avons eu également des financements dans le cadre du programme Seine-Amont et l'Europe qui était mené dans le cadre de l'association Seine-Amont. Je pense que c'est une des pistes à explorer, à développer et peut-être faudrait-il qu'une personne puisse être affectée à ce travail de recherche de crédits supplémentaires.

Je vous remercie de votre attention.

M. Diguët : D'autres interventions ? S'il n'y a pas d'autre intervenant, je vais me permettre d'intervenir à mon tour, au nom du groupe Front de gauche, républicain et citoyen.

Nous allons voter ce soir le compte administratif, moment à la fois formel et symbolique. Formel, parce que bien sûr nous donnerons quitus à Monsieur le Maire pour sa bonne gestion. Symbolique, parce qu'il s'agit du dernier compte administratif découlant des actions menées par la municipalité en fonction des directives des lois de finances votées par le précédent Gouvernement.

Je ne vous redirai pas ce que mes camarades et moi-même avons à maintes reprises pensé des mesures prises par ce Gouvernement, mesures qui nous ont privés, vous le savez, d'une manne financière conséquente et qui nous ont contraints à augmenter la pression fiscale des ménages de notre ville, ce que nous n'avions pas fait depuis de nombreuses années.

Ce quitus donné à Monsieur le Maire, nous le devons bien sûr au travail et aux efforts consentis par nos agents, si décriés par les uns et les autres, traités d'incompétents et de favorisés par une partie de la population. Et pourtant, que de dévouement, que d'abnégation, quel sens du commun et du service public pour l'immense majorité d'entre eux ! Qu'ils en soient ce soir remerciés.

Je ne reviendrai pas sur les actions découlant de la réalisation de ce bilan 2016, je pense que Frédéric en a dit suffisamment et Monsieur Panetta a rappelé que nous ne sommes pas dans un débat d'orientation budgétaire, mais je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée de poser la question que tous les élus de France se posent ce soir : qu'attendre de ce nouveau Gouvernement ?

Rappelez-vous, en 2012, les Français avaient élu François Hollande sur la base en partie de ce discours du Bourget où il déclarait « mon ennemi, c'est la finance », pour finalement renier ses paroles et s'accommoder de la présence de ce monde de la finance, laissant penser à nos concitoyens que décidément il n'y avait rien à faire contre ces gens pour qui l'argent est un mode de vie.

Alors, pourquoi s'encombrer d'intermédiaires, se sont-ils dits, élisons directement un banquier à la tête de l'État, comme cela, pas d'hypocrisie.

Certes, me direz-vous, son élection n'est due qu'à un concours de circonstance, un désintérêt de la population pour cette élection, et visait à empêcher un danger encore plus grave avec l'arrivée au pouvoir du Front National.

Emmanuel Macron s'est présenté comme dépassant le clivage droite/gauche. En réalité, plus on regarde les projets en préparation, plus on s'aperçoit que sa politique économique et sociale est totalement acquise aux forces de l'argent. Il a par ailleurs fait campagne sur la moralisation de la vie politique et au bout d'un mois, force est de constater qu'il a été obligé de licencier quatre de ses ministres qui font l'objet d'enquêtes.

Par ailleurs, on le sait, nombre de députés élus avec l'étiquette En marche ont soit un passé, soit un avenir judiciaire. Je pense que les mois qui viennent seront des mois de clarification

et l'on s'apercevra que nous avons tous été victimes d'une arnaque. Mais ce nouveau président est là et la loi le rend légitime.

Personnellement, avec mes camarades et amis, nous l'avons dit et nous le redisons : nous ne laisserons pas mettre en pièces les acquis sociaux. Nous n'aurons de cesse de combattre toutes les mesures antisociales qui affaibliraient plus encore le pouvoir d'achat et le niveau de vie de nos concitoyens.

Car force est de constater qu'en y regardant de plus près, nous allons vite déchanter en découvrant les mesures fiscales et les réformes de structures territoriales qui vont être mises en œuvre et qui auront une grave incidence sur la gestion de nos communes.

Réduction de 10 milliards de la taxe d'habitation pour une partie des ménages – je rappellerai quand même que 40 % des ménages français bénéficient déjà d'exonération ou de plafonnement de la taxe d'habitation – cette mesure fiscale étant compensée par l'État, nous dit-on. La question que l'on peut se poser, c'est : jusqu'à quand ? Nous connaissons trop ce mécanisme de transfert de charges qui aboutit au final à une diminution de recettes, à la recherche de nouvelles économies forcées et à une aggravation de l'austérité.

Si, comme c'est probable, les collectivités doivent réduire à terme leurs dépenses sociales ou les services publics, d'autant que Monsieur Macron prévoit d'ailleurs 10 milliards d'euros de baisse des dépenses des collectivités locales, cette baisse ne constituera pas un gain pour les ménages. De plus, cette mesure déséquilibrera la démocratie locale car si elle était appliquée, cela reviendrait à ce que 80 % des électeurs aux municipales ne payent pas d'impôts locaux.

La taxe d'habitation est certes un impôt injuste. Les citoyens des communes pauvres payent plus que ceux des communes riches. La seule solution réellement progressiste consisterait, nous l'avons déjà dit, à l'asseoir sur les revenus des ménages et sur la valeur locative actualisée des biens immobiliers, en l'assortissant de puissantes expansions des mécanismes de péréquation fiscale.

Autre mesure annoncée, l'augmentation du taux de TVA, ce qui va fragiliser plus encore nos budgets de fonctionnement. Cependant les solutions existent et il nous en donne la preuve. Économie toute trouvée, par exemple, en supprimant entre 70 000 et 75 000 agents de la fonction publique territoriale, comme annoncé dans son programme, afin de privatiser certains services tout en élargissant les horaires d'ouverture des services publics et, mesure suprême, mettre fin à la hausse uniforme du point d'indice et aligner les retraites du public sur le privé.

Je pense que ces mesures répondront au souci qu'a Bernard de diminuer le pourcentage des frais de personnel dans le budget communal puisqu'il y en aura moins de toute façon et que l'on fera appel à des entreprises privées.

Ces mesures relèvent d'une logique purement comptable. Cela permettra certes d'économiser 4 milliards d'euros, à condition de ne tenir aucun compte des besoins actuels et futurs en matière de crèches, d'écoles, d'universités, d'hôpitaux, de justice et de sécurité.

Nous ne pouvons que constater que la véritable révolution fiscale n'est pas au rendez-vous. Combattre les inégalités, pénaliser la croissance financière des capitaux et lutter contre la fraude, l'évasion fiscale, sont des objectifs qui demeurent plus que jamais d'actualité.

Parallèlement à ces mesures qui ne sont un secret pour personne, se profile une mesure plus inquiétante encore pour nos communes, l'accélération de la réforme de la loi NOTRe et la fusion des trois départements de la Petite couronne, mesures votées par ordonnance. S'il

vous plaît, passez votre chemin, il n'y aura pas de débat. Il s'agit tout simplement de noyer le Val-de-Marne dans une entité énorme qui gommerait et supprimerait les politiques publiques spécifiques à chaque département. Finies les mesures sociales mises en œuvre par nos élus départementaux val-de-marnais, quid des participations financières du Département dans le fonctionnement de nos associations communales et dans la construction de nos équipements publics ? Reconstruire l'ancienne Seine et Oise, comme au temps du Général de Gaulle, c'est cela, la nouveauté et l'avenir.

Et, bien sûr, quid de nos communes, de plus en plus intégrées au sein du Territoire ? Pourtant, nous le savons, les communes sont le cœur battant de notre République. Elles sont le creuset historique de traditions et de transformations, des lieux de résistance, de projets et de décisions partagés. Elles sont des forces d'entraînement démocratiques incomparables. Il est impensable de se priver de cet atout unique en Europe en leur retirant leurs compétences stratégiques, leurs capacités d'initiative, de coopération en attendant leur mort lente, seul résultat prévisible de cette intégration programmée dans les Territoires.

Et dire que nous n'aurons même pas un député pour nous défendre ! Mais que voulez-vous, les années que nous venons de vivre n'incitent pas nos concitoyens à se sentir concernés par des élections, quelles qu'elles soient, et censées donner un sens à leur vie. Voter, c'est d'abord avoir foi en l'utilité de cet acte citoyen pour une vie meilleure. Or tout montre que les difficultés liées au chômage et à la précarité, à la mal-vie dans les problèmes de logement ou de quartier éloignent des urnes et aussi des luttes, et parfois même de toute vie sociale, celles et ceux que leurs préoccupations et leurs angoisses personnelles conduisent à ne plus se sentir concernés par des actes de citoyenneté, tant leur dévalorisation par leurs conditions de vie est grande.

Cette forte abstention que nous avons constatée lors des dernières élections est bien l'expression d'une crise politique et institutionnelle profonde. Il nous faut, chez nous comme ailleurs, rendre à notre population des raisons de croire en la politique et lui redonner cet indispensable espoir qu'une autre vie est possible. Il est en effet plus qu'urgent de sortir de cette spirale négative dans laquelle nos concitoyens croient de moins en moins en la capacité du politique pour changer leur vie.

Pour nous, les élus nationaux du Front de gauche républicain et citoyen, il est impératif de construire un monde nouveau comme un pari sur l'intelligence pour penser le changement et inventer d'autres futurs. Et si ce soir, tous ensemble, on commençait maintenant ?

Monsieur Briennon.

M. Briennon : Excusez-moi, je crois que j'ai été victime d'une faille spatio-temporelle parce que je pensais que l'on parlait du compte administratif et pas de la prospective politique à la petite semaine, sur des bases qui ne sont pour l'instant que des bases médiatiques.

Je trouve que c'est un peu facile de mettre en avant toute cette position, à un moment qui n'est absolument pas opportun. On ne parle ni de budget, ni de débat d'orientation budgétaire. Parlons du compte administratif, cela me paraît important.

Je crois, même si je suis un peu novice, qu'il y a une chose que l'on apprend en politique, c'est de savoir perdre aussi de temps en temps.

M. Diguët : J'assume, j'étais candidat. Monsieur Panetta.

M. Panetta : Je partage ce qu'a dit mon collègue Jean-Marc Briennon. C'est vrai que dans votre famille politique, lorsque l'on perd, parfois... Mais on peut comprendre, lorsque l'on vient de perdre une élection, que l'on puisse être déçu. Je veux bien l'admettre. Ce qui me

gêne le plus, c'est que si l'on se met d'accord sur des interventions, il faut que tous les groupes s'y tiennent. Nous devons parler du compte administratif. Si à chaque fois que l'on parle du compte administratif et du budget, on se lance dans une grande sérénade politique en dehors de ce sujet propre, cela ne va pas. Ou alors que chaque groupe ait le droit de le faire. Que l'on fasse des allusions, c'est normal, nous faisons de la politique. Mais là, c'est vraiment prendre le Conseil Municipal comme une tribune. OK, vous êtes la Majorité, mais je pense quand même que c'est un peu déloyal vis-à-vis des autres groupes.

Moi aussi, j'aurais beaucoup à dire sur la situation politique de notre pays et notamment sur la proposition de supprimer la taxe d'habitation. Nous qui voulions la baisser lors des dernières municipales, et nous pensons toujours qu'il faudrait la baisser, effectivement, je trouve que Monsieur Macron se trompe en voulant la supprimer complètement. Pour ma part, je pense que cela pose même peut-être un problème constitutionnel. Lorsque l'on se dit républicain, cela veut dire que tous doivent être égaux et avoir le même traitement, y compris devant l'impôt. Je suis d'accord pour que les gens payent plus ou moins en fonction de leurs revenus, que dans certains cas des gens payent très peu. Mais que 80 % des gens soient exemptés, je sais ce que cela va représenter pour les 20 % qui restent. D'ailleurs, les communes ont annoncé la couleur, puisque toutes disent qu'elles vont augmenter la taxe foncière et la taxe d'habitation.

La seule chose que je peux partager, c'est que supprimer la taxe d'habitation en nous disant qu'elle sera compensée par l'État, j'en doute beaucoup. Je ne pense pas qu'elle sera intégralement compensée par l'État, c'est certain.

Mais ce que je voudrais dire, c'est qu'à ce moment-là, que l'on fasse un débat ou un Conseil extraordinaire pour débattre de ces questions politiques, ou que l'on fasse des réunions politiques en dehors du Conseil Municipal, sinon, on ne s'en sort pas.

Je le dis en toute amitié, sans acrimonie. Je pense que nos amis socialistes auraient beaucoup à dire, et nous, pour notre famille politique, aussi. Par conséquent, à ce moment-là, on n'en finit plus. Donc consacrons-nous à notre ville, aux affaires communales, même si les décisions qui seront prises auront un impact – cela, je le partage. Nous verrons bien si c'est en bien ou en mal. Moi aussi, j'ai certaines réserves mais il me semblait que ce n'était pas le lieu et que nous étions tous assez disciplinés pour nous y tenir.

M. Diguët : D'autres interventions, peut-être ? Monsieur Tisler, pour répondre deux minutes à quelques interrogations.

M. Tisler : Mes réponses ne porteront que sur le compte administratif de Choisy-le-Roi, Val-de-Marne.

Concernant l'intervention de Monsieur Panetta, nous avons contre les rats un budget qui n'est pas forcément apparent dans la M 14. Ce que je sais de l'éradication de ces rongeurs maléfiques, c'est qu'entre le moment où l'on constate une prolifération et le moment où les moyens d'éradication fonctionnent, il y a malheureusement toujours un delta et ce que je peux vous dire, c'est que le contrat que nous avons est évolutif et souple, et s'adapte aux évolutions de populations ratières. Pour ce qui est de la propreté et de la sécurité, je ne reprendrai pas le débat sur les compétences régaliennes, etc., sauf en disant sur la propreté que lorsque, comme il y a quelque temps dans la rue, j'ai apostrophé assez vivement un de nos concitoyens qui jetait devant moi quelque chose par terre, la moitié du public présent était effectivement d'accord et l'autre moitié prenait fait et cause pour ce pauvre monsieur, qui avait des tas d'excuses pour le faire.

Je suis, moi, persuadé que notre budget consacré à la propreté serait moins conséquent encore si nous avions moins de concitoyens qui passaient leur temps à jeter des choses à 50 cm des poubelles publiques.

Sur les arbres, Monsieur Panetta, parce que ce débat est important, nous avons actuellement des opérations impactantes en termes de plantations d'arbres – je pense par exemple au tramway – où ce n'est pas notre budget qui fera les replantations. Mais le fait qu'il n'y ait que 48 arbres plantés à Choisy-le-Roi peut aussi vouloir dire que sur les arbres existants très peu sont malades et que donc très peu sont à remplacer et que nous avons un volume d'arbres qui est par ailleurs très conséquent et ne nécessite pas forcément non plus d'en replanter forcément en permanence des exemplaires supplémentaires.

Notre ville est une ville où l'on peut voir des plantations d'arbres en termes conséquents et des espaces verts également en termes conséquents.

Sur la répartition de la DSU, je n'ai pas encore présenté la note. Je dirai quand même qu'elle nous permet de mettre certaines priorités en avant mais que ce qui nous est demandé est un exercice, Monsieur Panetta, très symbolique. On nous demande de mettre en face d'une somme qu'on nous alloue des dépenses que nous faisons. On ne peut pas tout mettre, donc si vous traduisez ce que nous avons mis et ce que nous n'avons pas mis comme étant notre priorité politique, vous me permettrez de dire que là, il y a débat entre nous.

Madame Baron, vous mettez en avant une baisse de 4 % sur une ligne qui s'appelle « Entretien des bâtiments communaux, de l'éclairage public et des espaces verts » et vous en déduisez que ce sont les dépenses consacrées aux espaces verts qui chutent de 4 %. Nous examinerons le détail de cette ligne et vous constaterez que ce n'est pas si facile que cela. Si, en effet, nous sommes contraints d'appliquer une baisse sur un certain nombre de dépenses que nous faisons par rapport à des contraintes extérieures que Patrice Diguët a rappelées, nous ne le faisons pas forcément de manière homogène et nous avons des priorités. Je vous rappelle également que j'ai bien pris soin de dire que nos dépenses réelles par habitant augmentent. Quand je vous ai entendu reprendre ce même ratio, j'ai cru comprendre dans votre ton que vous le déploriez, alors que le même constat, chez Monsieur Panetta et Monsieur Briennon, je n'ai par contre pas l'impression que vous le déploriez. En effet, augmenter les dépenses réelles par habitant c'est un fait politique. Moi, je ne le déplore pas du tout, Madame Baron.

Monsieur Briennon, je vous remercie de l'honneur que vous me faites. La seule allusion que je ferai qui dépassera le cadre du compte administratif 2016 de la Ville de Choisy-le-Roi, c'est que j'ai choisi de ne pas participer aux entretiens de recrutement de Monsieur Macron pour un certain nombre de raisons qui tiennent principalement aux valeurs et aux idéaux que je persiste à avoir. Toutefois, Monsieur Briennon, je tiens à vous remercier de l'appréciation que vous portez à la fois sur le travail de nos services et sur la qualité du compte administratif.

Concernant Monsieur Athéa, je voudrais dire que la proposition d'affecter peut-être plus nettement un poste sur des recherches de recettes supplémentaires est en effet, me semble-t-il, quelque chose à creuser.

Monsieur Diguët, je ne ferai qu'une seule remarque qui va reprendre le terme de ce que j'ai expliqué sur mon attachement à ne pas participer aux entretiens de recrutement de Monsieur Macron, j'apprécie que l'on puisse dire, en effet, que l'on licencie des ministres, c'est normal quand on veut gérer la France comme une entreprise.

Merci de votre attention.

M. Diguët : Il n'y a pas d'autres interventions sur ce budget administratif ? Nous allons donc pouvoir le voter. Je vais demander à Monsieur le Maire de bien vouloir quitter la salle, s'il vous plaît.

Juste une information, Madame Baron. Vous vous étonniez qu'il n'y ait pas plus de moyens financiers affectés au développement économique. C'est normal, dans la mesure où, je vous le rappelle, c'est une compétence qui a été transférée au Territoire.

→ 1. Approbation du compte administratif 2016 - Budget principal

M. Diguët : Je vous propose d'adopter le compte administratif 2016 de la commune, arrêté comme suit :

Budget principal – vous trouverez les données chiffrées page 6 du compte administratif – section d'investissement :

Dépenses : 34 749 451,58 euros.

Résultats d'investissement N-1 : 5 594 964,66 euros.

Reste à réaliser et à reporter sur N+1 : 5 127 177,24 euros.

Total des dépenses d'investissement : 45 471 593,48 euros.

Recettes : 36 900 133,06 euros.

Reste à réaliser, à reporter sur N+1 : 4 500 000 euros.

Total des recettes d'investissement : 41 400 133,06 euros.

Concernant la section de fonctionnement :

Dépenses : 73 049 342,43 euros.

Recettes : 77 067 308,68 euros.

Résultat N-1 : 2 271 612,11 euros.

Total des recettes de fonctionnement : 79 338 920,79 euros, soit un total global de dépenses pour les deux sections de 118 520 935,91 euros et de recettes pour les deux sections de 120 739 053,85 euros.

Le budget principal présente donc un excédent net de 2 218 117,94 euros, à affecter au budget supplémentaire 2017.

Je vous demande donc d'adopter ce compte administratif.

La délibération n°1 est adoptée à la majorité.

→ 2. **Approbation du compte administratif 2016 – budget annexe des parkings**

M. Diguët : Vous trouverez les chiffres concernant ce compte page 5 du compte administratif.

Section d'investissement :

Dépenses : 466 922,17 euros.

Résultats N-1 : 44 414,02 euros

Total des dépenses d'investissement : 511 336,19 euros.

Recettes : 413 404,28 euros.

Reste à réaliser et à reporter sur N+1 : 44 940 euros

Total des recettes d'investissement : 458 344,28 euros.

Section d'exploitation :

Total des dépenses d'exploitation : 667 591,21 euros.

Recettes : 722 309,80 euros.

Résultats N-1 : 155,23 euros.

Total des recettes d'exploitation : 722 465,03 euros.

Soit un total de dépenses pour les deux sections de 1 178 927,40 euros et de recettes pour les deux sections de 1 180 809,31 euros.

Le budget des parkings présente donc un excédent net de 1 881,91 euros, à affecter au budget supplémentaire 2017.

Je vous demande d'adopter ce compte administratif du budget annexe des parkings.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité.

M. Diguët : Le total du compte administratif de la commune atteint ainsi en dépenses la somme de 119 699 863,31 euros et en recettes 121 919 863,7 euros, l'excédent total du budget communal atteignant la somme de 2 219 999,85 euros.

Je vous remercie et l'on peut demander à Monsieur le Maire de venir nous rejoindre.

[Monsieur le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal]

M. le Maire : Je vous remercie de la confiance que vous accordez à la Majorité municipale. Je conçois que les choses, parfois, ne soit pas simples entre ce qui a été transféré, ce qui va l'être, ce qui va peut-être revenir, ce qui va repartir et, comme l'a souligné Madame Baron, les questions liées à la Métropole risquent d'être fortement inquiétantes. On ne sait pas, en effet, où l'on va de ce point de vue.

Je vous remercie pour votre bienveillance. C'est un mot que j'emploie volontiers puisqu'il semblerait qu'il soit d'actualité.

Nous passons donc à l'affectation de la dotation de solidarité urbaine du fonds de solidarité de la région Île-de-France. Frédéric Tisler.

→ 7. Affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France perçus par la commune en 2016

M. Tisler : Très rapidement, et ensuite je me tais, mais pour reprendre encore sur ce sujet, on nous demande de dire comment nous disposons de deux sommes, un peu plus de 2 millions d'euros pour la DSU, un peu moins de 3 millions d'euros pour le FSRIF.

Pour la DSU, on ne peut pas mettre n'importe quoi puisqu'il s'agit bien d'y mettre des actions de développement social urbain entreprises et leurs conditions de financement.

Pour le FSRIF, on ne peut pas mettre n'importe quoi non plus, ce qui sert à améliorer les conditions de vie des habitants et les conditions de leur financement, etc. On ne peut pas non plus y affecter plus que ce qui nous est alloué. C'est donc un exercice très théorique et, encore une fois, cette affectation ne reflète pas la politique municipale telle que nous la voulons dans son entièreté et sa globalité.

Je me permets donc une fois encore de faire remarquer que certaines conclusions sont peut-être tirées un peu hâtivement, sans esprit de polémique, vous remarquerez que je ne suis pas sur un débat davantage national.

Je vous propose donc de voter cette notice.

M. le Maire : Nous allons la voter, mais il faudra revenir un peu en arrière. J'étais persuadé que les six affectations avaient été faites. Madame Baron.

Mme Baron : Je voudrais dire un petit mot, par rapport aux propos que vient de tenir Monsieur Tisler. C'est vrai que le FSRIF est bien affecté parce que cela contribue à l'amélioration des conditions de vie dans la commune pour les populations qui disposent de ressources fiscales suffisantes. C'était donc parfait.

Mais je m'étais interrogée sur l'affectation de la DSU, qui doit être vraiment centrée, Monsieur Tisler, sur les exclusions sociales, sur la grande exclusion, par exemple des handicapés, sur celle de la jeunesse, aussi, pour les formations, aide aux permis, etc. Ce sont principalement ces actions qui permettent d'améliorer le lien social. Il y a quand même une grande part pour le groupe scolaire Langevin, c'est une solidarité urbaine aussi, mais on devrait quand même rajouter ce qui manque beaucoup dans nos quartiers, c'est l'intégration de toutes ces exclusions sociales que l'on voit et de la paupérisation des quartiers.

M. le Maire : Monsieur Tisler.

M. Tisler : Je répondrai très vite en disant que l'une des bases de la réhabilitation de Langevin, c'est de rendre l'entièreté de ce groupe scolaire accessible aux enfants et aux élèves handicapés, comme nous le faisons d'ailleurs dans tous les groupes scolaires, comme nous allons le faire à Joliot-Curie dans l'année qui va venir. Par conséquent sur ce point, Madame Baron, je suis désolé mais nous divergeons profondément. La réalité des travaux de Langevin, c'est l'accessibilité et donc l'intégration des élèves handicapés dans un milieu scolaire normal, avec des enfants qui ne sont pas handicapés.

D'autre part, le fait d'avoir choisi de mettre en avant la réhabilitation d'un équipement scolaire reflète bien aussi le fait que nous sommes une Majorité municipale qui pense que c'est par l'enseignement et l'éducation que l'éducation se fera le mieux. Je pense donc que nous n'avons aucun scrupule à avoir d'avoir inscrit Mandela et Langevin sur cette ligne.

Mme Baron : Pour moi, ce n'est pas dans ce budget.

M. le Maire : Je vous rappelle, Madame Baron, que la DSU n'est pas une dotation ciblée. Nous devons notifier dans quel cadre nous la dépensons et c'est bien ce qui est mentionné ici.

Nous allons mettre aux voix cette délibération.

*La délibération n°7 est adoptée à **

→ 3. Approbation du compte de gestion 2016 – Budget principal

M. le Maire : Nous revenons sur les délibérations qui restent à adopter.

Je soumetts donc au vote l'approbation du compte de gestion, budget principal.

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité

→ 4. Approbation du compte de gestion 2016 – Budget annexe des parkings

M. le Maire : Nous allons mettre aux voix cette délibération.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité

→ 5. Affectation du résultat de fonctionnement 2016 - Budget principal

M. le Maire : Nous allons mettre aux voix l'affectation du résultat de fonctionnement sur le budget principal.

La délibération n°5 est adoptée à la majorité

→ 6. Affectation du résultat de fonctionnement 2016 - Budget annexe des parkings

M. le Maire : Enfin, je mets aux voix l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 pour le budget annexe des parkings.

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité

ENFANCE – ENSEIGNEMENT

M. le Maire : Nous poursuivons avec la commission Enfance – enseignement et la révision des modalités de répartition intercommunale des frais de scolarité.

→ **8. Révision des modalités de répartition intercommunale des frais de scolarité**

M. le Maire : Il me semble que cela a été présenté en commission. Il n'y a pas eu de problème ? Je soumetts aux voix cette délibération.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité

M. le Maire : Permettez-moi, puisque nous en sommes sur ce sujet, d'être un peu inquiet. Nous sommes le 28 juin et j'ai cru pour ma part que nous étions le 1^{er} avril. Pourquoi ? Parce que, comme tous les maires du Val de Marne, je viens de recevoir cet après-midi un courrier émanant de l'Académie de Créteil, en provenance directe du ministère, sachant que pour ma part j'ai écrit au ministre de l'Éducation il y a 27 jours et que je n'ai pas de réponse. L'ensemble des maires vient d'avoir une réponse, qui vient de tomber et je vais me permettre de vous la lire :

« Je vous informe de la parution du décret numéro 2017-1108 du 27 juin 2017 – le courrier, envoyé par e-mail, est daté du 28 juin, donc aujourd'hui – relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques dont vous trouverez copie en annexe – j'ai le décret, qui a été signé et qui est paru aujourd'hui.

Dans l'éventualité où votre commune souhaiterait s'engager dans la modification de l'organisation de la semaine scolaire, je vous remercie de bien vouloir me faire connaître par écrit et au plus tard pour le vendredi 30 juin votre proposition pour la rentrée scolaire 2017.

Un CDEN exceptionnel se tiendra début juillet, dédié à cette question.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, etc. »

Vous comprenez pourquoi je vous demande si nous ne sommes pas le 1^{er} avril. J'ai bien peur que ce ne soit pas une blague mais je pense que, à travers un courrier reçu de cette façon et un décret ministériel qui tombe hier, nous sommes en forte difficulté. Comment respecte-t-on le personnel, la communauté éducative, les parents et les enfants ?

Je vous propose de réécrire un courrier à la CDEN dès demain matin, de faire un communiqué de presse pour faire part de mon étonnement et de la capacité que nous pouvons avoir de réagir, d'autant plus que j'ai bien entendu tout à l'heure qu'il nous fallait, et je crois que notre commune en fait l'effort, être de plus en plus attentifs aux citoyens et créer les conditions d'une participation citoyenne, d'une discussion avec l'ensemble de la communauté éducative.

Au regard de ce qui nous est demandé, je répondrai évidemment à la CDEN, puisque nous avons une injonction ministérielle de répondre pour le vendredi 30. La décision, ce sera que l'on ne change rien, je vous le dis. On ne peut pas changer en deux jours que ce l'on a mis en place en trois ans maintenant. Nous prendrons donc les dispositions qu'il faut pour se mettre en position de réflexion sur l'ensemble de l'année scolaire, avec l'ensemble de la communauté éducative, avec, aussi, le personnel communal, les animateurs, etc., pour voir ce que l'on fait. Mais je trouve quand même le procédé un peu audacieux, voire honteux, de proposer aux maires de prendre une décision en deux jours, sans consulter personne, et encore moins l'ensemble des directeurs d'établissements scolaires et des enseignants.

Je tenais à vous faire part de cette communication parce que je l'ai reçue en début de Conseil. Certains ont vu ma figure changer lorsque j'ai eu connaissance du texte de la lettre d'accompagnement et du décret. Je ne vais pas faire plus de commentaires que cela, mais il faut que nous nous mettions en situation de réflexion durant l'année pour savoir ce que nous allons faire. Cela ne veut pas dire que je suis contre la semaine de quatre jours, je n'ai pas dit cela, mais il faut savoir comment réfléchir par rapport à tout ce que nous avons mis en place sur les nouvelles activités périscolaires et quelles conséquences cela va avoir sur notre commune et sur les enfants de la commune.

Je ne voulais pas ouvrir automatiquement un débat.

M. Panetta : Non, je demandais simplement une précision. Il me semble en effet que lors du précédent Conseil – en effet, c'est scandaleux, ce n'est pas sérieux mais ce n'est presque pas étonnant, malheureusement, vu comment certaines choses fonctionnent – vous aviez indiqué que les parents, la communauté, puisqu'il s'agit des NAP, était satisfaite du fonctionnement et que la commune ne changerait rien de toute façon. Il me semble, à moins que j'aie mal entendu, que c'est ce que vous aviez annoncé au Conseil. Maintenant, j'entends qu'il va y avoir un débat, parce que nous voulions poser cette question.

M. le Maire : Il y aura un débat parce que j'attends toujours la réponse du ministère de l'Éducation nationale sur la question du fond d'amorçage. Si, de fait, cette question est posée aux communes, il faudra savoir si nous aurons toujours ce fonds d'amorçage pour permettre à nos NAP d'exister. Aujourd'hui, les NAP représentent quasiment 1,2 millions d'euros répartis par tiers – 400 000 euros pour la commune, 400 000 euros pour la CAF et 400 000 euros provenant du fond d'amorçage de l'État. S'il n'y a pas ce fond d'amorçage, un certain nombre de questions se posent. Elles ne portent pas sur le fait que cela fonctionne ou que cela ne fonctionne pas, que l'on soit ou non satisfait. Il faudra être dans une démarche d'évaluation et de choix, de choix d'engagement, de choix financiers ou vis-à-vis d'autres choses. C'est donc cette démarche que nous devons avoir pendant l'année qui est devant nous et je pense qu'une année vaut mieux que deux jours.

M. Panetta : J'espère que si débat il y a on prendra surtout en compte la pertinence des NAP et de cette semaine telle qu'elle est organisée pour l'enfant. C'est quand même le principal, et pas la question budgétaire, bien qu'en effet s'il n'y a pas de budget je pense que le débat sera clos. Il me semble néanmoins que l'intérêt de toute cette histoire c'est l'intérêt de l'enfant, que l'on a trop tendance à oublier, et comme je l'ai maintes fois dit ici, cela a commencé le jour où l'on a supprimé le samedi matin. Tout remonte à cela.

M. le Maire : Nous n'allons pas faire le débat parce que je pense que nous en aurions pour une partie de la soirée, déjà bien entamée. Nous en sommes à la 9^{ème} délibération et nous en avons 38 à voir. Je vous propose donc de poursuivre sur les questions des ressources humaines et la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

RESSOURCES HUMAINES

→ 9. Modification du tableau des effectifs

M. le Maire : Vous l'avez vu, cela concerne quatre postes. Cela a été présenté et adopté en CT. Y a-t-il des remarques sur ces modifications ? Non, nous passons donc au vote.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité

→ **10. Approbation du protocole d'accord relatif aux prestations du service Handicap du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région d'Ile de France dans le cadre de la convention 2016 - 2019 avec le FIPHFP**

M. le Maire : Il s'agit d'une convention à signer pour approuver ce protocole qui favorisera à la fois le recrutement, l'accompagnement mais aussi la reconversion des agents et permettra ainsi le maintien dans l'emploi et le reclassement d'agents qui sont en situation d'inaptitude. Je vous propose donc d'approuver ce protocole et de m'autoriser à signer toutes pièces qui pourraient y être afférentes. Y a-t-il des observations ? Madame Baron.

Mme Baron : Ce dispositif est une nécessité pour les collectivités car je remarque qu'en ce moment même il y a des agents qui souffrent, justement, de ces problèmes d'inaptitude qui sont compliquées à vivre. Je pense donc qu'avec ce dispositif, de même qu'avec le dossier suivant sur les dispositifs psychosociaux, qui vont former des groupes spécifiques, voire confidentiels, ce qui est important, cela favorisera le bien-être au travail. Nous voterons donc pour.

M. le Maire : Nous passons donc au vote.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité

→ **11. Approbation de la convention à passer avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de la région d'Ile de France, relative à des interventions d'animation de dispositifs psychosociaux**

M. le Maire : Madame Baron, vous avez anticipé sur la prochaine délibération, qui concerne en effet les risques psychosociaux. Je vous remercie de l'avoir présentée. Je la soumetts aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité

DEVELOPPEMENT LOCAL - CITOYENNETE

→ **12. Répartition de la subvention municipale aux associations locales et groupements locaux année 2017**

M. le Maire : Nous passons à la question liée au développement local et à la citoyenneté. Il s'agit de la répartition de la subvention municipale aux associations locales.

Il me semble qu'une notice complémentaire a été mise sur table après débat en commission. Y a besoin d'une explication, Madame Benkhala ?

[Madame Benkhala s'est absentée]

Y a-t-il des remarques de la part des membres de la commission ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Nous avons fait quelques remarques usuelles. Nous souhaiterions que certaines associations se regroupent lorsqu'elles poursuivent le même but de façon à être plus efficaces. Pour elle, recevoir 500 euros, c'est bien, mais on ne peut pas faire grand-chose avec cela et beaucoup d'associations ont le même objet. Ce serait bien qu'un jour nous pensions à les inciter à se regrouper.

Nous avons aussi eu un long débat sur notre ami des abeilles, qui ne va rien obtenir et qui va probablement tout arrêter, ce qui sera bien dommage pour la Ville. On nous a dit que du fait qu'il n'avait pas de convention avec Valophis, il n'aurait rien du tout, alors qu'il a quand même mis de l'eau dans son vin. Il a quand même encore enlevé un nid de frelons aux Gondoles, donc il remplit le rôle qu'on lui a assigné. Je me suis renseigné, il est allé retirer ce nid. S'agissant du fait qu'il n'a pas signé de convention avec Valophis, je pense que si nous avons rencontré Valophis...

De toute façon, s'il sent vraiment que sa présence est indésirable, je crois que de lui-même il va arrêter les frais et d'autres communes vont l'accueillir, qui sont demandeuses de ce projet.

M. le Maire : Sur les regroupements de la vie associative, chaque association, évidemment, est indépendante et nous n'avons pas à fédérer. Chacune a son propre objet. Mais je pense que la démarche collective mise en place dans le CLVA tend à faire en sorte qu'il y ait des échanges et aussi concomitance, peut-être, sur un certain nombre de projets à mettre en œuvre sur la ville et que c'est l'esprit que l'on développe fortement au CLVA. C'est en effet quelque chose de positif que les uns et les autres puissent travailler ensemble. Cela dit, il y a la vie individuelle de chaque association où même 500 euros permettent à certaines de sortir une feuille ou une lettre en direction de leurs adhérents, de créer les conditions d'un rendez-vous annuel. Cela fait partie aussi de la vie associative et du soutien que nous pouvons leur apporter, même si les sommes sont modiques. Ensuite, si elles se réunissent pour porter collectivement des projets plus ambitieux, je pense que cela peut faire l'objet de fiches de projets et il peut dans ce cas y avoir des subventions plus conséquentes. Madame Baron.

Mme Baron : Nous aussi, nous nous sommes posé la question de cette association qui n'a pas eu le soutien de la Ville et qui pourtant reçoit des enfants des écoles, etc. Il fait partie du quartier, il est là depuis longtemps et nous avons été très étonnés. Nous disons donc notre étonnement.

D'autre part, une petite remarque pour la solidarité internationale. Je pense que les quatre dernières associations ne devraient pas être dedans puisqu'il s'agit d'une solidarité à la citoyenneté et l'inclusion des populations. C'est très local pour les quatre dernières. S'agissant du reste, je pense que pour la solidarité internationale, je le répète aussi, il y a des organisations non-gouvernementales qui sont pour la solidarité internationale, par exemple les missions de coopération MCNG, qui font partie intégrante de la direction générale de la coopération internationale et du développement. Ils sont cofinancés pour des projets qui correspondent tout à fait aux cinq premières associations.

Pour nous, ce n'est pas à la collectivité de s'occuper de la solidarité internationale. Il y a beaucoup de familles démunies ici. Nous sommes, nous, tout à fait d'accord pour les échanges entre les pays en vue de favoriser le rapprochement des populations qui sont là et cela facilite en même temps leur intégration pour les études, la culture, les sports, etc.

Je ne vais pas voter contre parce qu'il y a toutes les autres associations et je suis tout à fait d'accord pour ce qui a été proposé. Nous faisons donc simplement cette remarque.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres réactions ? Monsieur Ziegelmeier.

M. Ziegelmeier : Sur le dernier point, Madame Baron, il me semble que, comme l'ensemble du Conseil Municipal, vous étiez d'accord sur la sollicitation présentée par le Maire concernant le drame qu'ont vécu nos amis portugais et quelques heures après, vous nous dites que ce n'est pas le rôle des collectivités locales de faire de la solidarité internationale.

Ensuite, sur les associations dont vous parlez, je n'ai pas envie de dire « comme beaucoup d'autres dossiers de la ville », mais visiblement, vous ne les connaissez pas. Si l'on prend Tirougza, par exemple, ils font à la fois du travail ici et du travail au Maroc. Si l'on prend l'association des femmes maliennes...

Mme Baron : Monsieur, je vous ai dit que j'étais d'accord pour les quatre dernières.

M. Ziegelmeyer : Oui, elles font partie des quatre dernières. Si l'on parle de l'UFAC, par exemple – vous avez applaudi tout à l'heure le Maire de Tringa Marena – elles font un travail formidable avec les femmes africaines de manière générale dans notre ville, un travail d'intégration majeure et en même temps un travail là-bas.

Pour la plupart des autres, on est souvent dans la même dimension, c'est-à-dire qu'elles font un gros travail d'intégration des populations migrantes sur notre ville et en même temps, elles se préoccupent du sort de leur pays d'origine, justement pour que les jeunes, plutôt que de venir chez nous ici, puissent continuer à travailler là-bas. Par conséquent, avant de faire des remarques sur un certain nombre de faits, travaillez un peu vos dossiers.

Mme Baron : Vous dites tout à fait ce que j'ai dit concernant les quatre dernières associations...

M. le Maire : Je vous en prie, Madame Baron, allez-y, je vous ai donné la parole.

[sourires]

Mme Baron : ...donc, ne tournez pas les phrases autrement. Je veux parler de Solidarité Choisy – Palestine, du franco-vietnamien, qui font plutôt de la politique qu'autre chose. Les autres, au contraire, je suis pour.

M. le Maire : Monsieur Hervy, et ensuite Madame Benkhala.

M. Hervy : Merci Monsieur le Maire. Mon attention est plutôt attirée sur la première ligne de la note que nous avons sur table, où l'on voit que cela a bougé sur l'attribution de la subvention aux Restaurants du cœur. Je m'interroge donc sur les raisons qui ont fait qu'elle diminue de près de 1 200 euros lorsqu'on sait que le nombre de « bénéficiaires » augmente, malheureusement. Nous préférons, bien sûr, qu'ils bénéficient tous d'autres choses. Pouvons-nous donc avoir des précisions sur ce point ?

M. le Maire : Oui, il y a une explication. Madame Benkhala, peut-être ?

Mme Benkhala : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, peut-être quelques mots en préambule sur la tenue de la commission, en l'absence d'Anne-Marie qui est la présidente de la commission, et je reviendrai ensuite sur les différents questionnements qu'il y a eus. La commission Culture, sport, jeunesse et vie associative s'est réunie le 22 juin dernier sur « présentation des propositions de subventions municipales allouées aux associations ». Quelques modifications, au nombre de quatre, ont été apportées par l'ensemble des membres de la commission. À ce titre, une notice actualisée vous a été remise. Nous avons distribué deux enveloppes, d'un montant total de 61 809 euros, au titre du fonctionnement et des projets associatifs.

Quelques mots sur l'examen des subventions. Il s'est fait en deux temps avant que celles-ci ne soient examinées par la commission.

Un premier travail a été réalisé par moi-même et le service de la vie associative, en la personne du responsable du service Développement local et citoyenneté, Mme Odile D. et de l'agent en charge de la vie associative, Mme Cécile G.

Dans un second temps, chaque service et chaque élu concerné dès lors qu'il a pu se rendre disponible, ont été associés à l'examen de ces subventions dans le cadre de la tenue de pré-commissions par secteurs d'activité, en vue de répondre au mieux aux demandes des associations. Cette année, tous les secteurs ont été associés, comme cela avait été indiqué et souhaité par le CLVA. Cette démarche avait déjà été engagée l'année précédente dans les secteurs de la culture, la solidarité, la santé et la vie internationale.

Enfin, quelques mots sur le CLVA. Il va travailler également sur la définition des critères d'attribution des subventions, critères spécifiques par secteur d'activité. Cette information a été favorablement accueillie par la commission. En outre, dans le cadre du travail effectué par le CLVA, la question de sa participation dans ce processus d'étude des subventions associatives a été abordée lors de la dernière commission et une réflexion va donc être menée dans ce sens.

Concernant les différents questionnements, pour ce qui est des subventions allouées aux associations qui interviennent dans le cadre de la solidarité internationale, ce qui a été précisé l'année dernière déjà c'est que nous tenons compte de l'ancrage et du retour de ces associations sur Choisy-le-Roi, c'est-à-dire que nous ne finançons pas à proprement parler un projet à l'international. Il y a un retour du projet, une participation active de l'association sur le territoire choisyen.

Pour ce qui est de l'association l'AECE, les éléments ont déjà été abordés lors de la dernière commission. En effet, nous attendons que la situation se régularise. Une rencontre avait été sollicitée par Valophis. À ce jour, ils ne souhaitent pas y donner suite. Peut-être ont-ils besoin de plus de temps pour que les choses s'apaisent. Par conséquent, affaire à suivre.

Pour ce qui est de l'association des Restos du cœur, une réduction a été proposée à hauteur de 1 200 euros à titre temporaire par la commission, le temps que l'association nous rende un bilan d'activité. En effet, il est demandé à chacune des associations de rendre un bilan d'activité de l'année pour que nous puissions examiner au mieux l'opportunité de la subvention. Ces 1 200 euros n'ont donc pas été réattribués. Ils sont mis en attente et nous allons re-solliciter l'association des Restos du cœur qui, en effet, fournit un gros travail, mais nous avons noté un manque de lisibilité notamment en direction des bénéficiaires choisyens.

M. Maire : Un complément concernant les Restos du cœur. Cette démarche est d'autant plus importante que je vous rappelle que nous sortons d'une période de troubles dans cette association, puisqu'il y a trois ans il y a eu une injonction de la structure nationale demandant la fermeture au regard de la situation qui existait sur Choisy - Thiais et notamment de l'équipe dirigeante. Moi-même j'étais intervenu en rencontrant les responsables nationaux des Restos du cœur pour assainir la situation. Aujourd'hui, l'équipe en place fait un certain travail, mais restons rigoureux en leur demandant, en effet, les documents qu'ils doivent nous fournir pour ne pas retomber dans les anciens travers historiques. Je pense que c'est aussi de la responsabilité de la commune d'être vigilante de ce point de vue, et le CCAS intervient aussi avec les Restos du cœur, raison pour laquelle je laisse la parole à Catherine Després.

Mme Després : Merci, Monsieur le Maire. J'ai reçu l'association des Restos du cœur avec Malika et nous avons pu constater, malgré nos demandes réitérées, qu'il n'y avait pas de bilan annuel. Nous l'avons donc redemandé. Je tiens à dire d'autre part, et les personnes qui siègent au conseil d'administration du CCAS peuvent en témoigner, que toutes les semaines

le CCAS loue un camion pour les Restos du cœur, ce qui représente une somme extrêmement importante de la part du CCAS pour les Restos du cœur.

M. Maire : Oui, une aide sous forme de participation matérielle. Monsieur Panetta.

M. Panetta : Je fais partie de la commission, et je tiens à dire qu'avec Madame Benkhala et l'ensemble de la commission nous étions tous d'accord et désolés, mais que malheureusement ce n'est pas parce que ce sont les Restos du cœur que nous pouvions faire abstraction de ce que nous demandions aux autres associations et de ce que demande aussi la loi. Je rappelle que nous avons eu un long débat pour une association commerciale. Que nous ayons déjà donné 1 300 euros alors que nous n'avons pas le bilan pourrait déjà être discuté, mais nous les avons donnés, justement, parce que nous sommes conscients de ce que représentent les Restos du cœur.

De toute façon, c'est très simple : il suffit que dans les deux mois ils fassent un bilan et ils auront les 1 200 euros manquants. Nous sommes tous d'accord là-dessus, ce que nous exigeons des associations, nous nous devons de l'exiger de toutes et c'est la loi qui le demande. Madame Benkhala ne l'a pas dit, et je dois dire quand même que cela m'a choqué parce qu'a priori, lorsqu'elle a réclamé le bilan, il a répondu qu'il n'avait pas que cela à faire. Je lui dirais pour ma part que dans ce cas, qu'il laisse quelqu'un d'autre gérer à sa place.

M. le Maire : Je pense que ce qui est important est d'être sur le fond, sur les objets et sur les actions des associations pour les Choisyens et même au-delà, ici et là-bas. Il faut donc bien s'attacher à leur action et non à l'identité du nom. Même si nous connaissons les Restos, c'est par rapport à leur action et à leur bilan que nous les aidons.

Si je dis cela, c'est aussi pour aller au-delà. Je sais que Madame Péresse a été très attentive au nom de certaines associations et, de ce fait, a supprimé des subventions à des associations.

Soyons vigilants, nous ici, ne tombons pas dans ce travers, que ce soit par exemple des associations qui s'appellent Association d'amitié franco-vietnamienne ou Solidarité Choisy - Palestine, pour ma part je reste sur leur objet, sur ce qu'ils font et je ne ferai pas une ségrégation sur leur nom ou sur ce qu'ils développent, contrairement à ce qui est fait à la Région.

Je sou mets donc au vote l'ensemble de la délibération.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité

→ 13. Répartition de la subvention municipale aux associations locales pour réservation d'un transport collectif (2ème affectation)

M. le Maire : Nous poursuivons avec la répartition de la subvention municipale aux associations locales pour la réservation de transport collectif. Une première affectation avait été faite et il s'agit là d'une deuxième affectation. Il n'y a pas de remarque particulière ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : C'est 600 ou 6 000 euros ? La délibération parle de 6 000.

M. le Maire : Rectification, il y a une erreur sur la notice. Je pense qu'elle ne figure pas sur la délibération que j'aurai à signer. L'enveloppe totale est de 6 000 euros et dans cette

répartition il est attribué 600 euros. Nous rectifions donc et je serai vigilant sur la signature de la délibération.

Nous passons donc au vote.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité

→ 14. **Actions 2017 financées dans le cadre du Contrat de Ville Seine Amont : approbation des demandes de subventions**

M. le Maire : Il s'agit ici de l'approbation des demandes de subventions. Isabelle, y a-t-il des points d'attention à avoir ?

Mme Riffaud : La commission a émis un avis favorable. La notice présente dans le premier tableau les actions financées par l'État dans le cadre de la politique de la ville et il s'agit d'approuver les actions qui sont financées dans le deuxième tableau au titre de l'enveloppe de la Ville.

M. le Maire : Merci, y a-t-il des remarques ? Non, nous passons donc au vote.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité

→ 15. **Mise en place de « boîtes à lire » : approbation de la convention cadre d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public**

M. le Maire : Nous passons à la mise en place des Boîtes à lire, avec l'approbation de la convention cadre qui permettra une autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Vous avez pris connaissance du document. Y a-t-il des remarques ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : C'est une délibération que je vais voter avec enthousiasme, qui va permettre de diffuser le livre dans la ville, qui va permettre aux gens, de quelque quartier qu'ils soient et en quelque endroit qu'il soit situé de pouvoir s'y plonger, s'y plaire et découvrir un nouvel environnement. Je trouve que c'est une très riche idée.

M. le Maire : Je vous remercie, en précisant que si nous avons appelé cela « boîtes à lire », c'est pour que ce ne soit pas exclusivement des livres, sinon nous les aurions appelés « boîtes à livres ». Il pourra y avoir d'autres documents que des livres, par exemple Géo, pour ceux qui aiment voyager.

Je sou mets donc aux voix cette démarche.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité

TRAVAUX – URBANISME – CADRE DE VIE

M. le Maire : Nous poursuivons avec la commission Travaux, urbanisme, cadre de vie, renouvellement urbain. Je crois, Monsieur le Président, qu'il n'y a pas eu de remarque.

M. Id Elouali : Aucune, Monsieur le Maire, tout va bien.

→ 16. Dénomination de la nouvelle place au cœur de l'aménagement des anciens terrains de la Fonderie Fine

M. le Maire : Nous commençons par la dénomination d'une nouvelle place. Monsieur Diguët, je crois que c'est un peu votre secteur. Il me semble que le nom proposé est celui de Lucie Aubrac, c'est elle qui a gagné. Nous avons fait une démarche de recherche de noms féminins et nous soumettons donc différents noms chaque fois.

M. Id Elouali : Monsieur Hervy me fait observer avec justesse qu'il y avait des observations. Je le laisse donc peut-être les exprimer ?

M. le Maire : Sur quelle délibération ? Sur celle-ci ? Je vous en prie

M. Hervy : Ce n'était pas une grande remarque et elle n'allait pas contre cette proposition, au contraire, elle allait dans le sens de l'amélioration. Dans la discussion, j'ai évoqué l'idée, peut-être, d'accompagner les nominations de ce type de personnalité avec un panneau qui aille un peu plus loin que le simple nom et dates de naissance et de décès, qui puisse peut-être expliquer le parcours de Lucie Aubrac, Rosa Parks, un peu à l'image de ce qui se fait dans d'autres villes. Cela a un petit coût mais a un intérêt pédagogique sur le travail de mémoire.

M. le Maire : Nadia Brahimi me fait remarquer que lors de l'inauguration des différentes rues, mails et impasses aux Hautes-Bornes, nous avons identifié une biographie de chaque personne mais il me semble que nous l'avons fait juste pour la période de l'inauguration et que les documents ne sont pas restés après. En effet cette remarque peut être retenue parce que nous avons beaucoup de questions qui arrivent, notamment à la direction de la Communication, sur un certain nombre de noms de rues qui ne sont pas automatiquement connus de la population. C'est le cas de la rue Lebidon, et de différentes rues pour lesquelles il est important de redire ce que cela signifie et d'où vient le choix de ces noms. Pour Lucie Aubrac, c'est important. Le choix est lié non seulement à cette personnalité, mais aussi au fait que c'est un quartier qui a subi, au moment de la Libération, des bombardements et dans lequel des familles choisyennes ont vu périr un certain nombre d'entre elles, notamment des enfants.

Je sou mets donc au vote cette proposition du nom de Lucie Aubrac.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité

→ 17. Revalorisation de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) à compter du 01 Janvier 2018

M. le Maire : Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? Monsieur Panetta.

M. Panetta : Il y a eu débat lors de la commission. Nous allons voter contre, non pas pour les sommes que cela représente, parce qu'on dit toujours que ce sont des petites sommes, mais à force d'avoir des petites sommes, cela fait beaucoup. Nous sommes partisans, déjà, pour le groupe, du fait qu'il n'y ait aucune augmentation de taxe ou d'impôt pour qui que ce soit. C'est déjà un principe par rapport aux temps qui courent et à ce que subissent nos concitoyens.

Mais nous allons voter contre, surtout, parce que nous sommes interpellés très souvent par les commerçants qui se plaignent de plus en plus de leur situation. Vous avez une autre analyse en disant que pour les commerçants, cela marche bien, etc. A priori – je vous assure que si nous sommes interpellés et s'ils demandent à nous rencontrer, c'est pour que nous intervenions – il y a quand même une dégradation du chiffre d'affaire chez beaucoup de commerçants. Ils demandent à ce que la Ville s'investisse plus et mette plus en valeur les commerces, ce qui sera sans doute fait. J'en profite pour demander où en est la demande que nous avons faite concernant la signalétique ou l'utilisation des 20 000 ou 25 000 euros. Un projet devait être fait dans ce sens et pour l'instant je n'en entends pas parler.

Je pense que c'est un très mauvais signal à envoyer à des commerçants qui sont déjà en difficulté que de leur dire que l'on va augmenter leurs taxes, même si pour certains ce sera 5 euros par an et pour d'autres 50 euros. Je le répète, c'est un principe pour leur montrer que nous les écoutons. La première chose à faire, c'est de les écouter et de savoir comment améliorer leur situation. Il y a par exemple un jeune traiteur qui a mis toutes ses économies dans le rachat d'une boutique. Je vous assure que cela me fait mal au cœur de voir un traiteur dont c'est vraiment le métier, qui fabrique – nous avons cette chance de l'avoir à Choisy-le-Roi – qui ne s'en sort pas et qui a peur de fermer. Même si cela va lui coûter 10 ou 20 euros par an, je trouve que c'est un mauvais signal envoyé et que nous ferions mieux de surseoir, de les accompagner, de geler les taxes, quitte à augmenter un peu plus lorsque cela ira mieux parce qu'à ce moment-là, ce sera supportable.

Encore une fois, c'est à cause du signal envoyé, c'est tout.

M. le Maire : Vous avez vu que cette démarche est aussi liée à des mètres carrés. C'est pour éviter qu'il y ait tout et n'importe quoi sur les vitrines, que ce soit sur les pharmacies ou sur les autres lieux.

Il y a une volonté, là aussi, de créer une condition d'harmonisation et de propreté sur l'ensemble des vitrines des commerçants avec une démarche de rigueur. J'entends ce que vous dites mais au regard des mètres carrés que cela représente, du fait que c'est une fois par an, je ne pense pas que c'est cela, réellement, qui va mettre en péril la situation d'un commerce sur la ville. Il se doit aussi de respecter une charte « publicitaire » correcte. Monsieur Briennon.

M. Briennon : Non, ce n'est pas cela qui va mettre en faillite les commerçants de la ville de Choisy. Néanmoins, les petites gouttes s'additionnent, comme toujours.

Au-delà de ce point, nous avons évoqué à une autre occasion le fait de savoir quels étaient les commerces qui avaient une autorisation pour des installations sinon en terrasse en tout cas sur les trottoirs. Je ne pense pas que cela a été mis en place et pourtant on constate encore qu'il y a un certain nombre de commerçants qui utilisent l'espace public et dont je suis quasiment prêt à parier qu'ils l'utilisent gratuitement.

Pour le coup et pour répondre à votre remarque liminaire, Monsieur le Maire, je pense que c'est aussi là-dessus et sans doute beaucoup plus là-dessus que nous avons la possibilité de faire monter nos commerces en qualité et en diversité. Je remets sur la table cette proposition parce qu'elle me paraît vraiment importante dans le contexte choisyen

M. le Maire : Normalement, il y a la signature du maire ou du premier adjoint sur toute demande concernant l'utilisation notamment de l'espace public, lorsqu'il y a terrasse, à l'exception de décisions qui ne nous reviennent pas lorsqu'il s'agit de terrasses sur les RD. C'est le cas notamment avenue Victor Hugo. Nous avons eu un débat avec mon ami Bernard à ce sujet et de fait il y avait eu autorisation parce que cela respectait les normes et

ils ont fait cela d'ailleurs très proprement. Là, il n'y avait pas possibilité de s'y opposer. Mais pour ce qui concerne toute la voirie communale, il doit y avoir normalement autorisation et redevance. On peut donc demander, en effet, à notre chargé de relation avec les commerces de proximité, Bastien B., de faire un état de l'ensemble des lieux mais je pense qu'il a cela sous la main et nous pourrions vérifier ce que vous évoquiez.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il dire quelque chose sur ce sujet ? Tonino Panetta.

M. Panetta : Pour répondre à ce que vous avez dit, je suis tout à fait d'accord pour que l'on ne fasse pas n'importe quoi sur les vitrines, etc., mais cela n'a rien à voir avec le fait qu'il y ait la taxe, ce n'est pas cela qui va les dissuader. Par contre, la Ville peut faire des arrêtés, une charte. Il y a par exemple des villes qui déterminent la longueur et la largeur maximum d'une enseigne. Elles peuvent même déterminer le type d'enseigne qu'elles veulent. Par exemple, dans le centre historique de Corbeil-Essonnes, un assureur a dû faire une enseigne spécifique, de type moyenâgeux, parce qu'il était dans le site historique de Corbeil-Essonnes. Si l'on va sur la dalle, où certains ont des enseignes de l'ancienne boutique qui ne correspondent pas à l'activité qu'ils ont actuellement, la Ville est en droit de faire un arrêté et de préciser un certain nombre de choses. D'ailleurs, les commerçants eux-mêmes seraient d'accord, parce qu'il y a commerçant et commerçant, aussi.

M. le Maire : Je prends acte de ce que vous mentionnez. Je soumetts aux voix cette délibération sur la TLPE.

*La délibération n° 17 est adoptée à **

→ 18. **Approbation de la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Choisy le Roi et Voies navigables de France, pour l'installation d'un convisport sur la ZAC du Port**

M. le Maire : Nous poursuivons avec l'approbation de la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Choisy-le-Roi et Voies navigables de France, pour l'installation, enfin, du fameux convisport sur le quartier du Port. Monsieur Briennon.

M. Briennon : C'est une grande nouvelle que le convisport s'installe enfin au quartier du Port, après autant d'attente. La vraie question qui est derrière cela est : est-ce qu'il n'est pas trop tard ?

Le quartier du Port est en situation difficile depuis quelques mois, voire plus que cela, avec en particulier un déficit important en termes de commerce, avec des actes de vandalisme qui ne font que s'aggraver depuis un mois. Vous avez d'ailleurs rencontré les habitants du quartier samedi matin sur ce sujet. Je pense que le message qu'ils ont porté est relativement clair.

La situation est difficile pour les habitants, dont un certain nombre s'interrogent de façon importante sur leurs conditions de maintien sur la ville de Choisy-le-Roi ou en tout cas sur ce quartier. Je pense que, dans ce contexte, la réponse que l'on peut y apporter, qui passe par le convisport – mais celui-ci n'est qu'un élément d'un ensemble – doit être une réponse globale, analysée et nuancée.

Vous avez évoqué une rencontre avec la commissaire de police de Choisy-le-Roi. Je ne pense pas que la réponse à apporter dans ce quartier puisse être une réponse uniquement policière. Très clairement, je pense que c'est vrai du quartier du Port, mais ce n'est malheureusement pas vrai seulement du quartier du Port. Je dois dire à cette occasion que

j'ai quelques inquiétudes pour ce qui est en train de se mettre en place dans le quartier des Hautes-Bornes qui suit un schéma relativement identique, en termes de densification, en termes d'équipements qui ne sont pas forcément d'accès immédiat et facile pour les habitants. Globalement, ces quartiers sont des quartiers difficiles, qui « souffrent » d'un certain nombre d'actions qui ont été menées en centre-ville, je pense en particulier à la vidéosurveillance de la dalle qui a pu à l'occasion faire reporter sur d'autres quartiers – et je crois malheureusement que c'est le cas du quartier du Port – des actes de vandalisme et un certain nombre de choses.

Je crois qu'il faut que nous ayons une action globale, qui soit équilibrée entre des actions, évidemment, de surveillance et d'interventions de la police mais, au-delà, qui soient des actions de médiation, des actions de proximité, d'accompagnement.

Aujourd'hui, de mon point de vue, le compte n'y est pas et je remets sur le tapis la proposition que j'avais faite à la fin du dernier Conseil Municipal. Je souhaite vraiment que sur ce quartier mais plus globalement sur la ville nous puissions avoir un Conseil Municipal exceptionnel pour débattre de la sécurité sur l'ensemble du périmètre choisyen. Cette question – j'allais dire devient critique – en tout cas peut devenir critique très rapidement. Je souhaite que dans ce contexte l'on puisse mobiliser les réflexions et les approches de chacun pour aboutir à une solution équilibrée, permettant aux habitants de profiter sereinement de leur quartier, quartier dans lequel été inauguré très récemment le Quai, qui est une réalisation intéressante même si j'ai quelques réserves sur ses éléments de sécurité par rapport à la Seine.

Dans ce contexte, il faut que les habitants puissent en profiter. Je ne crois pas qu'aujourd'hui ce soit encore le cas je vous prie donc instamment de mettre en place ce Conseil Municipal extraordinaire ou toute autre instance que vous jugeriez utile pour débattre de ces éléments. Merci.

M. le Maire : J'entends dans ce que vous dites des éléments où il faut analyser et nuancer. Je retiens ces propos parce qu'il faut savoir que les situations vécues dans nos quartiers, au regard des réflexions et des analyses que je peux avoir avec d'autres collègues maires, sont, et on peut en être satisfait, très modérées sur la commune. Il y a quelques événements qui ont été mentionnés mais l'état, et du travail hebdomadaire, et des fiches que j'ai, qui émanent des autorités compétentes, me laissent à penser qu'il faut raison garder sur ce sujet. Quand on parle de quartier en danger, de situations où des quartiers souffrent, soyons aussi modérés. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas être en face de la réalité, voir ce qui s'y passe et être dans une démarche éducative, pédagogique et, en effet, de médiation, mais qui peut aller aussi jusqu'à la sanction au regard de l'évolution. Des faits peuvent être des actes d'incivilités et ensuite devenir des actes de délit. Ce n'est pas à nous d'en juger mais à ceux qui mènent les enquêtes de les qualifier de cette manière et d'y répondre à la hauteur de ce que sont ces actes.

Je partage donc tout à fait l'idée à la fois de la médiation, de la prévention, mais aussi de la dissuasion et de la sanction. C'est dans cet esprit que travaillent les services et que nous allons prendre des mesures dès le mois de septembre. Le travail fait sur le convisport ne date pas d'aujourd'hui et je ne peux pas laisser dire que c'est trop tard. Vous voyez que la convention est tripartite, notamment avec Voies navigables et cela n'a pas été simple pour, si nous voulions le mettre sur le quai et pas trop près des lieux d'habitation, créer les conditions du départ du garage à bateaux. Ces conditions ont été actées, ce qui nous permet de faire cet équipement et de travailler non pas dans l'exclusion mais dans une démarche d'inclusion et d'éducation pour les jeunes du quartier.

C'est à cela qu'il faut être vigilant parce que, comme je l'ai dit le jour de l'inauguration, ce quartier doit être un quartier comme les autres, comme tout quartier où l'on puisse être dans une démarche de discussion, de relations, de rencontres et de respect des différentes origines mais aussi des différentes situations sociales et des différentes classes d'âge. Je pense que le travail qui est fait actuellement peut y répondre de différentes manières et nous avons aussi, avec notre aménageur, à poursuivre le travail d'aménagement parce que c'est cela aussi qui donnera à voir à l'avenir et qui donnera une cohérence à ce quartier.

Sur les autres quartiers, je pense notamment au quartier des Hautes-Bornes, vous n'êtes pas sans savoir qu'un équipement sportif, un équipement public va voir le jour et sera présenté la semaine prochaine sur ce quartier avec aussi une demande inévitable de respect des panneaux existants sur la circulation et notamment sur les interdictions de stationnement.

Ce dont je m'aperçois aujourd'hui c'est ce que sont plutôt les riverains du quartier qui créent des situations d'incivilités que d'autres qui viennent de l'extérieur. Il doit donc y avoir aussi du respect de la part des usagers et des habitants du quartier.

Nous avons aussi vécu, les uns et les autres, des opérations d'ouverture des bouches d'incendie. Vous avez pu voir que j'ai communiqué à deux reprises et que j'ai rencontré aussi la directrice de l'usine des eaux pour évoquer un certain nombre de choses avec elle. Je ne veux pas rentrer dans le débat, qui n'était pas un débat mais une prise de parole de groupes, d'ailleurs, au Territoire parce que si cela avait été un débat je serais intervenu.

C'était une prise de parole des groupes, donc un échange mais pas un débat. Je ne veux pas revenir sur le débat de la gestion de l'eau, et notamment de l'eau potable mais il faut savoir que notre usine des eaux, propriété du SEDIF, tourne à peu près à 320 000 mètres cubes par jour et dans la dernière période, était au-delà de 450 000 mètres cubes par jour. Elle a une capacité d'en fournir 600 000, au regard des possibilités de fermeture d'autres usines qui appartiennent aussi au SEDIF, pour alimenter de deux millions à quatre millions de personnes.

Ce n'est donc pas rien ce qui se passe à Choisy-le-Roi avec cette usine, la plus grande d'Europe. La directrice était donc fortement inquiète puisque l'on risque de faire en sorte qu'une partie des deux millions d'habitants ne puisse pas être fournie en eau, faute de pression suffisante. Nous ne risquons rien puisque nous sommes en début d'usine mais sur l'ensemble des villes cela se propageait et sur le net c'était à qui ferait le geysier le plus haut. Il ne s'agissait pas de proposer de mettre la piscine gratuite, parce que l'enjeu n'était pas d'aller à la piscine. Cette proposition les faisait fortement rigoler lorsque nous allions discuter avec eux. L'enjeu était de s'amuser et de créer le buzz sur le net.

Par contre la difficulté était d'abord qu'en cas d'incendie, il n'y avait plus de pression pour permettre aux Sapeurs-pompiers de Paris de l'éteindre et ensuite cela pouvait aboutir à ce qu'un certain nombre de familles n'aient plus d'eau. En troisième lieu, c'est excessivement dangereux au regard de la pression. Il suffit qu'un jeune ou qu'un enfant s'approche trop près de ces bouches d'incendie, la pression est telle qu'il peut arriver n'importe quoi. Tous les maires ont été fortement sensibilisés à ces questions. Nous sommes en train de réfléchir pour créer les conditions de sécurisation de ces bouches à incendie, avec l'autorisation, évidemment, des Sapeurs-pompiers de Paris, parce que ce phénomène tend à être présent sur toutes les villes, quel que soit le territoire national. Il nous faut donc être très vigilant sur cette question.

Après, Monsieur Briennon, il faudra que l'on reprenne le compte-rendu du Conseil Municipal où vous avez évoqué la question parce qu'il me semble que la demande portait sur la

question du commissariat et de son emplacement. Or là, je sens un transfert, un bougé sur la demande. Monsieur Panetta.

M. Panetta : Je partage ce qu'a dit notre collègue Jean-Marc. Il y a quand même du positif, malgré tout, c'est bien pour cela qu'il faut prendre en considération ce que vient de dire Jean-Marc et que je partage totalement, c'est la création de la résidente étudiante que nous avons inaugurée et qui est vraiment très réussie. À l'époque, la seule remarque que nous avons faite, c'est lorsque nous avons changé le PLU pour donner la possibilité aux gestionnaires de transformer cela en appartements si la gestion se passait mal. Ma crainte est justement, si nous ne sommes pas vigilants aux problèmes que décrit Jean-Marc, que d'éventuels locataires de l'hôtel ou d'utilisateurs risquent de se détourner de cette très belle réalisation, qui est valorisante pour la ville, par rapport à une image de marque qui pourrait être diffusée.

Soyons donc d'autant plus vigilants parce que je vous assure – et personne ne peut douter ici que j'aime ma ville, que j'habite depuis maintenant 59 ans alors que j'aurais pu, comme beaucoup, aller habiter ailleurs – qu'à l'extérieur nous n'avons pas une bonne image. Il faut quand même rétablir cette image et lorsque j'entends ce type de propos, je défends ma ville. Si l'on veut combattre ce qui nous fait du mal, il ne faut pas nier les faits, il faut avoir l'analyse et savoir comment on change. Tout dépend ce que vous mettez dans le terme « bonne image », on le verra tout à l'heure dans les débats. Il y a aussi une image qui est véhiculée de tous les gens qui se donnent rendez-vous ici parce qu'ils se disent qu'ils seront accueillis, aidés, etc. Je ne suis pas contre qu'on le fasse pour certains, tout dépend de la quantité, mais il y a aussi l'image des dealers, l'image d'insécurité qui commence à se propager un peu maintenant à l'extérieur de notre ville et cela peut mettre en danger des réalisations intéressantes et les efforts qui sont faits, je le reconnais, pour améliorer la situation.

Donc soyons d'autant plus vigilants, travaillons ensemble et voyons ce qui peut permettre d'éviter ce qui est plus maintenant de l'ordre du délit. J'habite sur l'Avenue et je ne vais pas mentir, tous les soirs je m'endors au son des sirènes de police, je préférerais une autre berceuse.

M. le Maire : Ou de pompiers. S'ils passent devant chez vous, c'est qu'ils vont à Orly.

M. Panetta : Oui, mais avant Orly, il y a Choisy. Ce qui s'est passé il y a deux jours, ce n'était pas à Orly.

C'est uniquement pour dire qu'il y a quand même du positif. Il y a cette très belle réalisation, donc ne prenons pas le risque qu'elle soit rabaissée parce que nous ne lutterons pas assez contre ces incivilités, délits ou autres. Nous voulons vraiment collaborer et ne pas en faire une affaire politique.

M. le Maire : Au regard de l'heure, je vous demande d'avoir les uns et les autres un esprit de synthèse. Monsieur Hervy.

M. Hervy : Je voudrais intervenir sur deux axes, parce que l'on entend beaucoup de choses sur tout ce qui touche aux incivilités ou à la sécurité, mais je pense qu'il faut peut-être un peu relativiser les choses. M. le Maire l'a dit tout à l'heure mais je vais revenir un peu sur ce point, parce qu'il se trouve que je suis maire adjoint de quartier et il se trouve que je rencontre assez souvent les habitants depuis un an. Nous en sommes à la quatrième réunion dans ce quartier, la cinquième si je compte celle avec Patrice Diguët et Nadine Luc, lorsque nous avons rencontré les représentants des habitants de ce quartier avec la commissaire.

Ce n'est en tout cas pas un quartier qui est laissé à l'abandon par la Ville. Nous avons engagé un travail dans le cadre des réunions de quartier. Je vais en profiter au passage pour souligner le travail qui a été fait notamment par les services de la Ville entre l'année dernière et cette année. L'année dernière nous avons apporté des réponses d'urgence dans ce quartier en direction des jeunes, qui n'ont pas bien fonctionné. Nous avons aussi tiré le bilan de ce qui avait pu être fait. Depuis, les services ont travaillé, ils ont fait des propositions qui ont été présentées en réunions de quartier. Là où je suis un peu surpris, c'est que lorsque l'on est dans une relation avec les habitants qui vont dans la proposition pour essayer d'améliorer les choses, ils ne se déplacent pas, ils ne viennent pas entendre. Sur les questions qui ont été posées à Monsieur le Maire cette semaine au moment de l'inauguration, une partie des réponses – parce que toutes les réponses ne s'apportent pas dans ces lieux-là – avaient été apportées, notamment la programmation qui va être faite cet été en direction de la jeunesse et des habitants, qui démarrera le 10 juillet.

S'agissant de la question du convisport, on peut toujours se dire qu'il arrive tard mais à un moment donné il faut aussi se rendre compte des difficultés qui peuvent être rencontrées, dans un quartier qui est en aménagement comme celui-là, pour trouver l'espace. Nous nous le sommes dit, Monsieur Panetta, en commission, et nous n'allons pas nous priver de le redire, je pense que c'est une bonne opération. C'est une location pour un an du terrain pour 250 euros. Il faut l'entendre. C'est un travail de la Ville qui a été long, qui permet en tout cas dans l'année qui vient d'asseoir un certain nombre de choses en direction des jeunes.

Dans cette réunion, parce qu'on tire à boulets rouges sur la jeunesse, celle qui ne va pas bien, une quinzaine de jeunes étaient présents. Je tiens à le dire en Conseil Municipal parce qu'il y a aussi ces jeunes qui vont s'investir sur le terrain que l'on avait occupé l'an dernier pour faire un petit terrain de foot. Ils le prennent en main, ils vont s'en occuper, le nettoyer, l'entretenir, en faire un espace qu'ils vont s'approprier. Il y a donc aussi une démarche en direction de ces jeunes, volontaire de la part des jeunes, volontariste aussi de la part des services de la Ville.

Il se fait donc des choses. Quand je regarde les réseaux sociaux, quand je vous entends, on a l'impression qu'il ne se fait rien. Ce soir je vais le dire, parce qu'on ne l'entend pas assez, il se fait aussi des choses de par la Ville. Mais la Ville ne peut pas apporter des réponses à tout. Concernant l'intervention de mon collègue Patrice Diguët tout à l'heure, en préalable, que vous avez gentiment remis en place en lui disant qu'il fallait accepter de perdre, je voudrais simplement dire qu'il n'a pas perdu, il n'a pas gagné parce que ce n'était pas lui qui était élu avant. C'est simplement un petit rectificatif que je fais au passage, mais en même temps, quand il évoque les difficultés budgétaires et les problèmes de société que l'on rencontre aujourd'hui, il faut aussi se remettre un peu dans l'actualité. La question sociale aujourd'hui ne laisse personne indifférent et elle se retrouve dans nos quartiers.

J'ai pris quelques chiffres – même s'ils ne sont pas forcément très bons – parce que je me doutais que la discussion allait venir. 10 % de la population active selon l'INSEE est au chômage aujourd'hui. 1,7 millions de familles monoparentales ont des enfants de 25 ans qui n'ont pas de travail et souvent ces femmes travaillent le jour et la nuit. Ce sont des questions sociales qu'il faut aussi que vous, et nous, ici dans ce Conseil Municipal, nous nous réappropriions parce que tant qu'on n'aura pas réglé sous le prisme de la question sociale, on n'arrivera pas à régler toutes les autres difficultés que l'on peut rencontrer par ailleurs.

Cela n'excuse en rien les incivilités, cela n'excuse en rien le fait que l'on puisse mordre le trait, mais il y a aussi des explications politiques de fond. La raison que soulevait Patrice Diguët dans son intervention, c'était aussi celle-là : quels moyens et quelle société va-t-on être capable de construire demain pour que ces jeunes, aujourd'hui, ne soit plus laissés à l'abandon, que l'on s'en occupe pour de vrai parce que leurs familles sont en difficulté

sociale. Cela, on ne peut pas le nier, vous les connaissez bien, les quartiers, Monsieur Panetta, vous n'arrêtez pas de le dire. On rencontre ces gens-là. Il y a ceux qui, aujourd'hui, ont des pavillons avec des parcs, des jardins, qui peuvent mettre une piscine et s'arroser avec des tuyaux d'arrosage et il y a ceux qui n'ont rien. Dans les cités, il y a ceux qui n'ont rien. Que fait-on de ceux-là ?

Il faut apporter des solutions, il faut cesser d'être dans l'esprit critique. Quand j'entends « travaillons ensemble pour avancer », là, par exemple, je tire la carotte vers moi : travaillons ensemble pour avancer mais ne soyons pas en permanence dans la critique de l'action municipale en disant qu'elle ne fait jamais rien. Je crois que ce n'est pas vrai. Le convisport, c'est 150 000 euros, les jeunes l'attendent, ils vont l'avoir, et on en reparlera à la fin de l'été, à mon avis.

M. le Maire : Madame Baron.

Mme Baron : Effectivement, le convisport ne date pas d'hier, puisque nous-mêmes, nous l'avons déjà sur notre programme avec le même dessin, très similaire.

Le jour de l'inauguration, avec Monsieur le Maire, on a vu quand même des habitants en colère. La médiation est importante pour apaiser les tensions et il faudrait vraiment les associer à cette installation, d'autant qu'elle est temporaire. J'ai cru comprendre que cela allait se faire, qu'il y aurait un travail de médiation. J'approuve cela.

D'autre part, s'agissant du communiqué du maire par rapport aux geysers, etc., il a appelé chacun à un peu plus de responsabilité, de civisme et de discernement. C'est très bien mais s'il y a les conséquences sécuritaires, c'est aussi par rapport aux centaines de milliers de litres d'eau perdus, il y aura une grosse facture pour la commune et cela va se répercuter sur le consommateur. Il y a donc vraiment tous ces éléments qui font qu'il faut être vigilant.

M. le Maire : Attendez, sur les questions de l'eau, ne disons pas n'importe quoi. L'eau paye l'eau. Il n'y a pas des compteurs à la sortie des bouches d'eau. C'est du télé-relevage à la fois à l'entrée des compteurs collectifs et individuels. Ce n'est donc pas l'utilisateur qui va payer, c'est le SEDIF, dans son budget global, qui va payer la facture. Sur la facture de chaque usager apparaît le mètre cube utilisé et entré dans son compteur individuel. Madame Francisot, vous avez quelque chose à dire sur ce sujet ? Vous vous y connaissez peut-être.

Mme Francisot : Je suis d'accord avec cela.

M. le Maire : Vous ne payez que ce que vous consommez, donc ce n'est pas l'utilisateur Madame Baron qui va payer. Il ne faut surtout pas dire des choses comme cela dans la situation actuelle. Ce n'est pas la Ville non plus qui paye.

Mme Baron : Excusez-moi, monsieur le Maire, c'est dans le communiqué du SEDIF, aussi, qui a parlé de ces centaines de milliers de litres d'eau potables qui s'en vont, et il y a bien quelqu'un, au bout du bout, qui le paiera.

M. le Maire : Oui, c'est dans le budget global du SEDIF et s'il le faut, au regard de la fin de l'année, ce sera en fonction aussi de la réactivité de la gestion de la DSP et donc de Véolia, pour intervenir sur l'ensemble des fuites. Ce sera peut-être, en effet, sur sa redevance que ce sera imputé. Vous ne paierez pas, le prix est contractuel, donc il n'y a pas de souci là-dessus.

M. Panetta : Des gens qui écoutent attentivement me font une remarque : le SEDIF peut augmenter le prix du mètre cube si cela perdure et amène des frais. Le SEDIF est une chose, mais il ne faut pas oublier Véolia, et ce ne sont pas des enfants de chœur.

M. le Maire : Cela n'a rien à voir. Nous n'allons pas entrer dans ce débat de l'eau. Le SEDIF a baissé de 10 centimes et je vous rappelle le prix du litre. Est-ce que quelqu'un ici est capable de donner le prix du litre d'eau que vous avez aujourd'hui sur votre facture ? Ce n'est pas 1 euros, c'est 0,0004 euros, puisque le mètre cube, qui représente 1 000 litres, est à 4 euros, avec les taxes et notamment l'assainissement.

M. Panetta : 80 % de la facture, ce sont les taxes, l'assainissement, etc., on le sait. Mais Véolia aime payer très bien leurs administrateurs et s'il y a une petite perte quelque part, ils le répercuteront.

M. Tisler : Excusez-moi, Monsieur le Maire. Je crois que le SEDIF, dans son infinie sagesse de gestion, a aussi des assurances, entre autres des assurances de pertes d'exploitation. Par conséquent, évitons de simplifier s'il vous plaît.

M. le Maire : De toute façon nous n'en sommes pas là, mais au convisport, pour permettre les activités d'été, mais pas seulement. C'est de l'éphémère mais vous avez vu les travaux actuellement, ce n'est pas de l'éphémère juste posé qui va rester quinze jours.

Je sou mets au vote cette délibération.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité

→ 19. Approbation de la convention de financement entre la Ville de Choisy-le-Roi et l'EPA ORSA relative à la réalisation d'aménagements temporaires par l'EPA ORSA sur le quartier du Lugo

M. le Maire : Nous poursuivons avec l'approbation de la convention de financement entre la Ville de Choisy-le-Roi et l'EPA ORSA pour la réalisation d'aménagements temporaires, là aussi, sur le quartier du Lugo.

Il n'y a pas de réactions sur ce point ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : nous allons nous abstenir sur cette délibération, au regard du coût.

M. le Maire : C'est une indication de vote. Donc abstention pour l'ensemble de la droite ? Non, seulement UCA et MoDem ?

Je sou mets au vote cette délibération.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité

→ 20. Constatation de désaffectation et décision de déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle H157 (29 m²)

M. le Maire : Nous poursuivons avec la constatation de la désaffectation et la décision de déclassement du domaine public d'une partie d'une parcelle importante sur la commune de Choisy-le-Roi parce qu'elle représente 29 mètres carrés.

Je sou mets au vote cette délibération.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité

→ 21. Échange de parcelles avec le syndicat des copropriétaires, Place Gabriel 12/14 avenue Jean Jaurès moyennant le paiement d'une soulte 30 160 Euros

M. le Maire : J'enchaîne avec un échange, aussi, d'une parcelle avec le syndicat des copropriétaires, place Gabriel, moyennant le paiement d'une soulte assez intéressante, Frédéric, de 30 160 euros. Cela a été acté aussi en commission, il n'y a pas de souci ?

Je sou mets au vote cette délibération.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité

→ 22. Signature de l'acte notarié contenant modificatif à l'état descriptif de division de la copropriété sise Place Gabriel - 12/14 avenue Jean Jaurès et à son règlement de copropriété, dans le cadre de l'aménagement de la Dalle Orix

M. le Maire : Là aussi, place Gabriel, règlement de copropriété, dans le cadre de l'aménagement de la Dalle Orix, il n'y a pas de problème ?

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité

→ 23. Approbation de l'avenant à la convention de travaux avec la copropriété « Résidence Place Gabriel » sise 12/14 avenue Jean Jaurès pour l'aménagement de la Dalle Orix

M. le Maire : Nous avançons. Approbation de l'avenant, toujours, à la convention de travaux avec la copropriété « Résidence Place Gabriel », là aussi pour l'aménagement de la Dalle Orix. Il n'y a pas non plus de problème ? Cela a été vu, d'ailleurs, à l'Assemblée générale de la copropriété.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité

→ 24. Approbation et signature du Permis de construire modificatif en vue de l'aménagement de la Dalle ORIX

M. le Maire : Autorisation au Maire de déposer un permis de construire modificatif portant sur l'aménagement de la Dalle Orix. C'est toujours le même vote ? Je vous remercie.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité

→ **25. Acquisition du lot 877 sis 12 avenue Jean Jaurès, copropriété Place Gabriel, à MM. Bessigneul avec pour paiement la remise en dation du lot 1525 réalisé par la ville dans le cadre de l'aménagement de la Dalle Orix**

M. le Maire : Nous enchaînons avec l'acquisition du lot 877 sis 12 avenue Jean Jaurès, copropriété Place Gabriel, à MM. Bessigneul. Il n'y a pas de remarque sur ce sujet ? Nous adoptons.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité

→ **26. Approbation de la convention de mise à disposition des voiries et réseaux divers de la ZAC Briand-Pelloutier entre Valophis Habitat et la Ville de Choisy-le-Roi**

M. le Maire : Approbation de la convention de mise à disposition des voiries et réseaux sur la ZAC Briand-Pelloutier. C'est une convention entre Valophis et la Ville de Choisy-le-Roi pour la voirie. Il n'y a pas de souci, nous adoptons ? Merci.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité

→ **27. Approbation de la convention de superposition de la parcelle V28 situé sur la ZAC Briand Pelloutier entre Eau de Paris et la Ville de Choisy-le-Roi**

M. le Maire : Approbation de la convention de superposition de la parcelle V28 sur la ZAC Briand Pelloutier entre Eau de Paris et la Ville de Choisy-le-Roi. C'est une parcelle importante parce que cela permettra l'enfouissement des lignes à haute tension.

Il n'y a pas de souci ? Je vous remercie.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité

HABITAT

→ **28. Garantie d'emprunt accordée au bailleur social VILOGIA pour la réhabilitation de 9 logements plus-PLAI, situés 27, avenue Victor Hugo**

M. le Maire : Une question d'habitat, concernant une garantie d'emprunt accordée au bailleur Vilogia pour la réhabilitation de neuf logements plus-PLAI avenue Victor Hugo. Y a-t-il des remarques sur ce dossier ? Pas de commentaire, nous adoptons ? Je vous remercie.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité

→ **29. Approbation de la convention avec Tremplin 94 pour l'année 2017 - dispositif « Un toit pour elle » pour favoriser l'accès au logement des femmes victimes de violences conjugales**

M. le Maire : Approbation de la convention avec Tremplin 94 pour un bon dispositif, « Un toit pour elles », visant à favoriser l'accès au logement des femmes victimes de violences conjugales, surtout. Y a-t-il des remarques ? Aucune, nous adoptons ? Je vous remercie.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité

CULTURE

→ **30. La Tannerie : Approbation du cursus d'apprentissage global C.H.A.M. et tarification applicable à compter du 01 Août 2017**

M. le Maire : Nous passons dans le domaine culturel et la Tannerie, pour l'approbation du cursus d'apprentissage des classes C.H.A.M., les classes musicales, et de la tarification applicable au 1^{er} aout. Y a-t-il des remarques ? Aucune, tout le monde est d'accord ?

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité

VIE INTERNATIONALE

→ **31. Approbation d'une convention de partenariat Choisy-le-Roi, Ivry-Sur-Seine et Keratsini-Drapetsona (Grèce), pour des échanges d'amitié et de solidarités**

M. le Maire : Il n'y a pas eu de commission pour la Vie internationale mais il y a l'approbation d'une convention partenariale, là aussi tripartite, entre Choisy-le-Roi, Ivry-Sur-Seine et la ville de Keratsini – le port du Pirée, en réalité – en Grèce, pour un travail d'échanges, d'amitié et de solidarités sur des questions de santé pour l'enfance et la petite enfance. Y a-t-il des remarques ? Tonino Panetta.

M. Panetta : Nous allons nous abstenir sur cette délibération, d'une part parce que nous aimons bien Monsieur Ziegelmeyer. La description qu'il fait, quand même, de ce qui se passe en Grèce, est lourde. J'ai peut-être tort de penser cela, mais dans le Nord, malheureusement, dans une ville comme Denain, il se passe la même chose.

Nous ne voulons pas mettre les bâtons dans les roues dans ce que fait Monsieur Ziegelmeyer et on peut comprendre l'intérêt que l'on a pour nos amis grecs. On vient quand même encore de leur octroyer 8 milliards d'euros, à juste raison, je suis d'accord, pour les aider. Mais là encore – puisque tout à l'heure Monsieur Diguët a fait tout un speech sur la situation politique – j'écoute des gens. Je n'aime pas beaucoup discuter avec eux, par exemple ceux qui votent pour le Front national. Mais parfois il y a des gens bien qui votent pour le Front national parce qu'ils ont l'impression qu'on les abandonne. Je ne veux pas mettre en concurrence ce qui se passe en Grèce et ce qui se passe dans le nord de notre pays, par exemple, qui est autant sinistré que la Grèce. Tout ce qui est écrit ici, je parlais de la ville de Denain, avec 60 % de chômage chez les jeunes. Il y a aussi des suicides, de l'alcoolisme, il y a des situations désespérées.

C'est parce que je voudrais donner des signaux aux personnes de notre pays qui sont dans cette situation, qui bénéficient également d'aides. Pourquoi ne pas avoir aussi des échanges

avec d'autres régions en France, d'autres villes que la nôtre, avec des gens qui sont dans cette situation, sans, encore une fois, mettre en concurrence la misère et les malheurs des uns et des autres, qu'on soit bien d'accord ?

M. le Maire : Laurent Ziegelmeier.

M. Ziegelmeier : Je comprends très bien le sentiment évoqué par Tonino Panetta, parce que c'est quelque chose que l'on entend de manière régulière et que l'on peut, au premier abord, comprendre sans juger ce que disent les gens. Je pense, comme vous, Tonino, que les choses ne s'opposent pas, d'autant que cette convention a une particularité, c'est que, en dehors de quelques financements administratifs, on est plus dans l'aide à la recherche de financements, notamment européens, et puis dans ce qui nous tient particulièrement à cœur, mais je pense que nous partageons cette valeur-là aussi, qui est les rapprochements entre citoyens.

Je prendrai deux exemples récents : nous avons fait venir les enseignants de Tirnova récemment à Choisy et les échanges avec nos écoles, etc., ont été extraordinaires. Et nous avons eu le week-end dernier le tournoi de volley-ball où tu aurais été heureux parce que c'est encore Lugo qui a gagné. Au bout d'un moment, ça va !

Là, nous sommes dans le même état d'esprit, c'est-à-dire que nous sommes d'abord dans la découverte de l'autre et puis dans un travail autour de la santé.

Pour connaître aussi le nord de la France, et aussi mon Berry natal qui est à peu près dans une situation assez proche, et pour être allé directement en Grèce qui est le pays qui assume plus des trois quarts de l'accueil des réfugiés sur notre continent, j'espère que nous serons nombreux à faire suffisamment pour que nous n'en soyons pas au niveau de la Grèce, parce que nous n'en sommes pas encore là, et bien heureusement, chez nous.

Je pense que le fait d'apporter le soutien à un certain nombre de pays, et en particulier, vous l'aurez remarqué depuis le début du mandat, sur la question européenne et autour du bassin méditerranéen, c'est aussi pour que nous ne tombions pas dans ces situations.

Le Maire de Keratini, quand il est venu dans cette salle et qu'il a eu un échange avec notre Maire, a perdu 60 % de son budget. Je prendrai un autre exemple et j'arrêterai là tout à l'heure : le budget de la commune de Tringa-Marena, pour 17 000 habitants, c'est 21 000 euros. On est sur autre chose.

L'idée, sur le bassin méditerranéen et sur l'Europe, c'est vraiment de créer une communauté d'échanges entre nous, pour que l'on n'aille pas, justement, aux mêmes situations chez nous. Même s'il y a des situations totalement dramatiques en France, et je finirai là-dessus, rien que les deux derniers quinquennats ne nous ont pas aidés à améliorer la situation sociale de nos compatriotes.

M. Panetta : Une petite réponse. Nous sommes jumelés avec un certain nombre de villes. A trop s'étendre, peut-être qu'aussi – je ne préjuge pas de tes efforts et de tes capacités – on peut perdre de l'efficacité et ne pas avoir assez de moyens financiers. Par contre je ne suis pas contre que l'on fasse des vœux pour étaler la dette des Grecs, voire en supprimer une grosse partie. Cela, c'est quelque chose que je voterais sans problème, par exemple.

M. le Maire : Soyez assuré, Monsieur Panetta, que la feuille de route, les démarches que mène Laurent Ziegelmeier et son budget sont très cadrés.

Je sou mets au vote cette convention.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité (abstention de l'ensemble de l'Opposition)

[dossier n° 32 supprimé de l'ordre du jour]

ADMINISTRATION GENERALE

→ 33. Approbation de la convention à passer avec la RIVED (Régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis) relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire à la restauration scolaire

M. le Maire : Nous passons à l'approbation de la convention à passer avec le RIVED pour lutter contre le gaspillage alimentaire à la restauration scolaire. Le RIVED est le nouveau syndicat de Rungis – Régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis – notre ancien syndicat, qui gère d'ailleurs notre déchetterie. Y a-t-il des remarques ? Non, nous y allons ? Adopté.

La délibération n°33 est adoptée à l'unanimité

→ 34. Approbation de la convention à passer avec ALTERALIA : actions conduites en 2015/2016 pour les familles roms

M. le Maire : Approbation de la convention à passer avec Alteralia sur les actions en matière d'hébergement temporaire pour les familles roms. Y a-t-il des remarques ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : Je voudrais des explications sur la notice. Si nous avons bien compris cette notice, il s'agit de clôturer la convention, de solder les comptes et de procéder au virement correspondant. Néanmoins nous avons une question sur les six ménages qui sont indiqués comme restant à reloger. Quel est leur sort et qu'en est-il d'eux ?

M. le Maire : Tonino Panetta, une question aussi ?

M. Panetta : Oui, s'il faut clore les comptes, etc., bien sûr nous votons pour. Mais, je le dis sans aucune gêne, nous avons quand même beaucoup fait pour les Roms à Choisy, nous avons octroyé des appartements, etc. S'il faut encore reloger ces familles, nous votons contre. On vient de le voir, il y a un moment où l'on est limité dans ce que l'on peut. Nous voulions donc la précision : est-ce que l'on clôt les comptes ou faut-il reloger les six familles restantes, leur donner des appartements, etc.

M. Roche : Je vais commencer par répondre à Tonino. Il n'y a pas de relogement, ils sont déjà logés, notamment à travers des appartements qui avaient été mis à disposition par Valophis. Il n'y a donc pas de nouveau relogement à trouver. C'est la première des choses, c'est-à-dire que le dispositif est fermé sur le nombre de familles. Nous avons en effet six familles pour lesquelles il reste un focus un peu plus important à faire pour qu'elles puissent entrer dans du logement commun. Notre volonté pour continuer est de travailler spécifiquement sur la question du logement pour qu'elles puissent sortir des appartements dans lesquels elles étaient entrées dans le dispositif en 2010 et pour qu'elles puissent entrer dans des appartements de droit commun classiques, avec toute l'autonomie que peut avoir n'importe quelle famille.

M. le Maire : Pour bien se faire comprendre, aujourd'hui, au regard de leur situation, ces familles sont éligibles au logement de droit commun comme n'importe quels Choisyens.

C'est la question qui est posée. Elles rentrent dans la démarche obligatoire de demandeurs de logement puisqu'elles ont pour la plupart déposé un numéro unique de demandeur de logement comme tous les demandeurs, puisqu'il y a les ressources familiales qui leur permettent d'être dans le droit commun.

M. Panetta : Elles vont payer un loyer, alors ?

M. Roche : Oui, bien sûr.

M. Panetta : Donc cela ne coûtera rien à la commune ? C'est délicat, cela m'ennuie, mais à un moment il faut aussi écouter la population de Choisy.

M. le Maire : Actuellement, ces familles sont dans des logements qui ont été travaillés avec Valophis, qui ne sont pas des logements de droit commun. Personne n'aurait pu habiter dans ces logements puisque, avec Alteralia, le travail avait été fait de réaménager les logements. Ils ont participé, d'ailleurs, à la réhabilitation, etc., donc ce n'était pas des logements ayant vocation à être loués.

Après le travail qui a été fait d'accompagnement social, d'insertion, elles sont maintenant reconnues, elles ont des papiers, et elles peuvent donc intégrer le logement de droit commun. C'est cela la démarche.

M. Panetta : Et elles paieront un loyer.

M. le Maire : Lorsqu'elles auront une affectation de logement, comme n'importe quelles personnes, elles paieront leur loyer.

M. Roche : Pour faire court, on passe d'un dispositif d'accompagnement lié au fait qu'ils étaient Roms à un dispositif qui fait qu'aujourd'hui, ils sont demandeurs de logement de droit commun. C'est fini pour ce qui est de l'accompagnement spécifique de leur identité de Roms.

M. Panetta : Est-ce qu'on peut espérer... Au lieu de voter contre, nous allons nous abstenir, au vu des explications, mais peut-on espérer que nous n'aurons plus, au Conseil Municipal, encore un groupe de Roms qu'il faudra reloger, etc. ? Tout à l'heure, Monsieur Hervy évoquait le fait que l'on disait que la commune ne faisait rien. Si, là, vous avez fait. Cela parle beaucoup dans la ville. Au bout d'un moment, il faut aussi écouter sa population, et moi, donc, je l'écoute.

Pour, aussi, les raisons que je vous ai données, parce que j'en ai assez de voir le score qu'a fait le Front national, il faut aussi couper le pied à leurs arguments et faire comprendre aux gens que l'on ne les met pas de côté par rapport à d'autres, etc.

J'estime que les Roms ont eu des appartements, ont eu des aides. S'il s'agit de clore, on clôt, et nous nous abstenons, mais j'espère que dans les prochains conseils municipaux on ne va pas encore revenir avec une convention avec l'ALGED, où il faudra encore s'occuper de six familles, de dix familles. J'écoute les gens, même si je ne partage pas toujours tout ce qu'ils disent, mais il faut au moins essayer de les comprendre. Je sais que d'autres autour de cette table le font et qu'il y a un moment où même les plus enclins à donner finissent par se poser des questions.

M. le Maire : Monsieur Panetta, je vais être très clair, et ce que je vais vous dire, au regard de ce que les uns et les autres connaissent de moi, cela me coûte de le dire : il est très clair que nous ne pourrons plus faire ce que nous avons fait. **Je le dis, je l'ai déjà exprimé aux membres de la Majorité et je vais même vous dire – je ne sais pas s'il faut le mettre dans le**

PV – que lorsque j'ai appris, et vous le savez, l'installation au même endroit du bidonville que nous avons actuellement sur la ville, j'étais fortement en colère. J'ai passé des coups de fil à un certain nombre d'associations en leur demandant si elles ne se moquaient pas de moi.

Je pense que la Ville avait fait des efforts assez conséquents. J'ai été sollicité, je suis intervenu dans beaucoup d'initiatives, même devant des universitaires, et avec mon ami Patrick Doutreligne nous avons clos ce dispositif en disant que nous avions fait des efforts conséquents.

Je pense que la question ne peut pas relever d'une commune seule et de sa bonne volonté politique. Je vous le dis, c'est pourquoi, même avec le Préfet, et j'attends encore les actes du nouveau Préfet, je lui ai fait part du fait qu'en aucune manière je ne m'opposerai lorsqu'il y aura démantèlement du bidonville actuellement rue du Docteur Roux. J'aurai peut-être des critiques de la part de certains de mes amis, mais je ne m'y opposerai pas. J'ai simplement demandé au Préfet, si cela devait s'opérer, d'abord qu'il m'en avertisse, et ensuite que cela se passe dignement. Aujourd'hui cela a été demandé, il y a six mois, et j'attends toujours.

Par contre j'aurai l'exigence, vis-à-vis de la SNCF et de Nexity, qui gère ce bien pour eux, qu'ils créent les conditions pour fermer l'enclos. En effet, pour la petite histoire je vous le rappelle, les services techniques de la Ville avaient fait le nécessaire en mettant des tas de sable et en fermant complètement le lieu, et sur demande explicite de Nexity, ils nous avaient dit « vous n'êtes pas chez vous, veuillez retirer ce que vous avez mis sur le lieu parce que nous envisageons éventuellement de le louer comme parking, etc. », ce que nous avons fait, et vous savez ce qui est arrivé trois jours après. J'aurai donc cette exigence avec la SNCF et Nexity pour que cela ne se reproduise pas. J'aurai aussi l'honnêteté, lorsque je le saurai, de téléphoner à mes collègues maires voisins pour leur faire part de ce qui se passe à Choisy-le-Roi, parce que vous savez que cela peut aussi s'enchaîner en cascade. Bien souvent, mes collègues maires ne le font pas quand il y a un démantèlement d'un bidonville sur leur commune, moi je le ferai en leur disant d'être vigilants.

Voilà ce que je peux vous dire ce soir. Je sou mets donc au vote cette convention.

La délibération n°34 est adoptée à l'unanimité.

→ 35. Approbation de la convention de mise à disposition de services et partenariat de travail entre la commune et le GIP Cité des Métiers du Val-de-Marne

M. le Maire : Nous poursuivons avec l'approbation de la convention de mise à disposition des services et partenariat de travail entre la commune et la Cité des Métiers, le nouveau GIP. Y a-t-il des remarques ?

M. Panetta : Non, si ce n'est que Monsieur Athéa m'a envoyé un email pour les SCOP, pour essayer de faire en sorte qu'elles soient représentées à la Cité des Métiers. Nous en reparlerons parce que c'était en pleine campagne électorale, ô combien fameuse et longue, et je n'ai pas eu le temps.

M. le Maire : Il y a une SCOP, déjà...

M. Panetta : Non, il y avait un bureau, avec un représentant des SCOP – leur siège est à Clichy – qui n'y est plus. Il y était en permanence, cela coûtait 40 000 euros par an et il faudrait effectivement réfléchir à ce qu'il puisse soit y être une journée par semaine, soit venir sur rendez-vous.

M. le Maire : Il faut que cela se discute directement avec les administrateurs de la Cité des Métiers et notre représentant, notamment Bernard Athéa.

M. Panetta : Nous en discuterons pour aller voir les gens ensemble.

M. le Maire : Je soumetts donc au vote cette convention.

La délibération n°35 est adoptée à l'unanimité

→ 36. Approbation des conventions et des annexes de mise à disposition des salles municipales à destination des associations

M. le Maire : C'est maintenant l'approbation des conventions et des annexes de mise à disposition des salles municipales à destination des associations. Y a-t-il des remarques sur ce document ? Non. Nous approuvons ? Merci.

La délibération n°36 est adoptée à l'unanimité

→ 37. Approbation de la convention de prêt de matériel municipal aux associations, collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, établissements scolaires et mise en place de cautions pour les associations

M. le Maire : Approbation de la convention de prêt de matériel municipal aux associations, collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale, établissements scolaires et mise en place de cautions pour les associations. Sur cette délibération, sur la notice, y a-t-il des demandes d'explication ? Monsieur Briennon.

M. Briennon : Je voudrais savoir si l'office de tourisme fait partie des associations concernées.

M. le Maire : Madame Benkhala.

Mme Benkhala : Oui, l'office de tourisme est une association concernée par cette nouvelle modalité. Je précise un petit point complémentaire : la mise en place des deux cautions pour les associations, notamment le prêt du matériel, a été souhaitée par le CLVA et cette démarche a été travaillée en lien avec le service de la Vie associative, le CLVA, le responsable du service Fêtes et cérémonies, Cédric A., ici présent. Ce dernier a précisé d'ailleurs lors de cette réunion que cette nouvelle modalité va profiter pleinement aux associations et encourager le prêt de matériel supplémentaire pour faciliter la vie des associations.

M. le Maire : Merci. Cette réponse vous satisfait-elle ?

M. Briennon : J'en prends bonne note en tout cas. Dorénavant l'office du tourisme a donc droit au prêt de matériel, c'est une bonne nouvelle pour eux, merci.

M. le Maire : Une explication, peut-être, qui va, elle, ne pas satisfaire Monsieur Briennon.

Mme Benkhala : Le prêt de matériel a toujours existé et il se concrétisait par une demande formalisée. Ce que l'on demande d'approuver aujourd'hui, c'est le conventionnement, ce qui, du coup, redistribue les responsabilités.

M. le Maire : Tout va bien ? Je vous en prie, Monsieur Briennon.

M. Briennon : Je suis un peu sceptique sur le fait que le droit au prêt de matériel ait toujours été d'actualité. Je vous invite à discuter avec l'office du tourisme de la façon dont cela s'est déroulé sur la fin de l'année 2015, 2016 et sur le début de l'année 2017. Je ne crois pas qu'ils aient eu droit au prêt de matériel, justement.

Mme Benkhala : Je suis désolée, je réinterviens, Monsieur le Maire, si vous le voulez bien. Je pense savoir à quoi vous faites allusion. C'est en cours de réflexion, il s'agit juste d'avoir une démarche équitable à l'égard de toutes les associations et le CLVA va organiser des temps de rencontres élargies avec les associations pour répondre à cette problématique. Je m'arrête là.

M. le Maire : Bien. Je soumetts donc aux voix cette délibération.

La délibération n°37 est adoptée à l'unanimité

→ 38. Compte rendu des Décisions L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire : Y a-t-il des remarques concernant les décisions du code général des collectivités que j'ai prises ? Non, je vous remercie.

L'ordre du jour de notre Conseil est clos. N'oubliez pas, vendredi matin, 8h, vous savez que c'est la date désignée par le Préfet pour réunir les Conseils Municipaux pour participer à l'élection des délégués, donc à la fois l'ensemble du Conseil, à l'exception du maire, puisque je serai représenté, mais aussi les délégués supplémentaires dont vous deviez fournir les listes à qui de droit, et aussi la liste des suppléants.

Nous nous retrouvons donc vendredi à 8h. Il est important que les doyens et les plus jeunes soient présents parce que ce sont eux qui composent le bureau et qui dépouilleront. Nous avons donc besoin des quatre scrutateurs et aussi de tout le monde. Il serait important aussi que soient présentes les personnes que vous avez nommées sur votre liste parce que nous avons un certain nombre de documents à leur faire signer.

Merci à tous. Ce sera donc vendredi matin que je vous souhaiterai de bonnes vacances.

La séance est levée à 23h02.